



L'Aiglon - 42 avenue de la Grande Armée
75017 Paris
Tel. : 01 58 05 22 90
Fax. : 01 58 05 22 91

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

4 avenue Reine Victoria

06003 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



L'Aiglon - 42 avenue de la Grande Armée
75017 Paris
Tél. : 01 58 05 22 90
Fax: : 01 58 05 22 91

Au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Nice,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Hospitalier Universitaire de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux Etablissements Publics de Santé repris dans l'instruction budgétaire et comptable M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe du compte financier concernant :

- La correction d'erreur relative aux immobilisations et aux subventions d'immobilisations (pages 24 et 25) ;
- Les principes et méthodes comptables qui précisent que l'application Hélios a fait l'objet d'un rapport ISAE3402 Type II par un cabinet externe (page 2) ;
- La présentation de la provision pour dépréciation au bilan qui est globalisée et non ventilée par nature de débiteur (page 7) ;
- En pages 32 à 34 au sein du §1.4.4, il est indiqué les modalités ayant conduit à la constitution d'une provision pour risque de 6,5 M€ relative au contrôle fiscal en cours ;



- La présentation des produits d'exploitation (page 67) ;
- Le dépassement du dispositif de Sécurisation Modulée à l'Activité (SMA) sur 2023 (page 26) ;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note relative au changement de méthodes comptables, d'estimation et correction d'erreurs de l'annexe (pages 24 et 25) expose la correction d'erreur intervenue au cours de l'exercice relative aux travaux de régularisation des immobilisations (suramortissement et sortie d'actif) et aux subventions d'investissement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre établissement, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces corrections et de la présentation qui en est faite.

- Lors de l'arrêté de ses comptes, le Centre Hospitalier Universitaire de Nice a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment :
 - Les provisions réglementées ;
 - Les provisions pour risques et charges ;
 - La provision pour dépréciation des créances.

Nous avons apprécié les critères retenus par votre établissement pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

Nous nous sommes assuré que les méthodes d'estimation retenues à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres du conseil de surveillance

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier prévu au 1° de l'article R.6145-44 du Code de la Santé Publique préparé par la direction et le comptable public et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux membres du conseil de surveillance.

Responsabilités de la direction, du comptable public et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction, en relation avec le comptable public, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de votre établissement et visés par le comptable public.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 juin 2024
Le Commissaire aux Comptes

EXCO & ASSOCIES

Aurélie SIMON NOSSARDI

Patrick AUMERAS

Etat BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006016

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NICE CENTRES HOSPITALIERS

ETABLISSEMENT : CHU NICE

COMpte FINANCIER 2023

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

18000 - CHU NICE

Exercice 2023

BILAN

	ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECiations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMobilisations INCORPORELLES:				
	. Frais d'établissement	139 118,72	139 118,72	0,00	0,00
	. Frais d'études, de recherche et développement	576 137,14	460 132,93	116 004,21	1 613 818,98
	. Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	39 767 468,90	22 946 325,40	16 821 143,50	14 785 160,02
	. Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations incorporelles en cours	5 509 918,77	0,00	5 509 918,77	6 751 626,38
	IMMobilisations CORPORELLES:				
	. Terrains	9 872 158,89	1 764 321,53	8 107 837,36	8 136 723,20
	. Constructions	739 975 178,06	344 528 748,66	395 446 429,40	389 772 896,22
ACTIF CIRCULANT	. Installations techniques, matériel et outillage industriel	137 756 502,43	108 690 531,31	29 065 971,12	26 656 185,99
	. Autres immobilisations corporelles	101 148 206,25	84 382 607,95	16 765 598,30	14 262 300,19
	. Immobilisations corporelles en cours	95 854 754,34	0,00	95 854 754,34	65 920 826,06
	. Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMobilisations FINANCIERES:				
	. Participations et créances rattachées à des participations	304 101,00	0,00	304 101,00	304 101,00
	. Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Prêts	591,50	0,00	591,50	591,50
	. Autres	75 573 289,20	0,00	75 573 289,20	88 126 989,20
TOTAL I		1 206 477 425,20	562 911 786,50	643 565 638,70	616 331 218,74
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS:				
	. Matières premières	10 585,43	0,00	10 585,43	5 049,30
	. Autres approvisionnements	19 188 238,12	0,00	19 188 238,12	15 456 018,93
	. En-cours de productions de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES D'EXPLOITATION :				
	. Hospitalisés et consultants	13 376 368,36	10 201 386,47	3 174 981,89	2 265 086,75
	. Caisse pivot	149 561 652,01	0,00	149 561 652,01	531 484 887,56
COMPTES DE REGULARISATION	. Autres tiers payants	26 270 828,55	0,00	26 270 828,55	22 112 908,86
	. Créances irreccouvrables admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	11 054 560,29	0,00	11 054 560,29	11 118 554,45
	CREANCES DIVERSES :				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	49 341 630,12	3 089 800,97	46 251 829,15	55 301 927,64
		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITES	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 875 490,69	0,00	2 875 490,69	3 886 814,57
		1 605 963,26	0,00	1 605 963,26	2 293 109,97
	TOTAL II	273 285 316,83	13 291 187,44	259 994 129,39	643 924 358,03
COMPTES DE REGULARISATION	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00	0,00	0,00
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	156 600,00		156 600,00	165 300,00
	DEPENSES A CLASSEZ OU REGULARISER	23,95		23,95	15 965,22



Etat BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006016

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NICE CENTRES HOSPITALIERS

ETABLISSEMENT : CHU NICE

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECiations	NET	NET
DOTATIONS ATTENDUES	0,00	0,00	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	1 479 919 365,98	576 202 973,94	903 716 392,04	1 260 436 841,99



Etat BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006016

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NICE CENTRES HOSPITALIERS

ETABLISSEMENT : CHU NICE

COMPTE FINANCIER 2023

18000 - CHU NICE

Exercice 2023

BILAN

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES	APPORTS	210 801 760,88	210 553 687,03
	RESERVES:		
	. Excédents affectés à l'investissement	123 385 644,70	123 396 125,36
	. Réserve de trésorerie	24 021 720,70	24 021 720,70
	. Réserves de compensation	12 050 984,21	10 668 212,54
	REPORT A NOUVEAU :		
	. Report à nouveau excédentaire	55 627,72	55 627,72
	. Report à nouveau déficitaire	-291 337 346,64	-247 425 270,47
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	-41 773 398,56	-42 553 121,29
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 665 198,00	40 557 315,89
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS REGLEMENTEES	9 055 062,01	18 569 334,01
	DROITS DE L'AFFECTANT	0,00	0,00
	TOTAL I	88 925 253,02	137 853 631,49
	PROVISIONS POUR RISQUES	8 257 747,40	11 948 728,79
DETTES	PROVISIONS POUR CHARGES	25 976 806,08	26 938 797,53
	TOTAL II	34 234 553,48	38 887 526,32
	DETTES FINANCIERES:		
	. Emprunts obligataires	138 802 631,26	125 800 000,00
	. Emprunts auprès des établissements de crédit	353 777 732,04	347 705 195,58
	. Emprunts et dettes financières divers	5 425 565,78	4 478 501,96
	. Crédits et lignes de trésorerie	18 549 849,31	8 081 495,61
	DETTES D'EXPLOITATION:		
	. Avances reçues	90 151 909,94	458 153 922,29
	. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 835 058,08	53 494 648,57
COMPTES DE REGULARISATION	. Dettes fiscales et sociales	36 130 976,86	35 283 808,81
	DETTES DIVERSES:		
	. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 298 386,86	7 833 708,47
	. Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	89 794,16	54 527,90
	. Autres	3 789 051,07	1 756 516,43
	. Produits constatés d'avance	29 289 873,31	33 146 050,62
	TOTAL III	771 140 828,67	1 075 788 376,24
	RECETTES A CLASSE ET A REGULARISER	9 415 756,87	7 907 307,94
	CREDIT	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	903 716 392,04	1 260 436 841,99

Etat CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006016

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NICE CENTRES HOSPITALIERS

ETABLISSEMENT : CHU NICE

COMpte FINANCIER 2023

18000 - CHU NICE

Exercice 2023

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTE DE MARCHANDISES	24 960 997,75	20 242 390,42
PRODUCTION VENDUE	38 290 011,53	35 640 640,47
PRODUCTION STOCKÉE, DESTOCKAGE	0,00	0,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	0,00	0,00
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	657 874 671,38	611 400 973,64
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	32 314 834,14	32 414 601,89
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	9 500 048,37	5 007 868,74
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 278 674,31	19 958 663,51
TOTAL I	786 219 237,48	724 665 138,67
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS MAT PREM ET FOURNITURES	127 547,48	155 666,04
VARIATION DE STOCKS MAT PREM ET FOURNIT	-5 536,13	6 183,93
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	176 434 144,56	151 199 815,41
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-3 732 219,19	302 764,35
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	24 527 828,88	12 145 377,92
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	61 216 897,66	52 463 999,75
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	48 253 022,51	47 076 146,11
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	145 870,49	116 635,00
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	332 766 154,13	315 300 277,12
CHARGES SOCIALES	120 503 890,05	115 305 940,58
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	36 620 319,84	34 288 748,05
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	1 978 694,70	5 665 700,69
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	2 169 345,86	8 028 393,79
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 217 826,62	24 890 327,58
TOTAL II	828 223 787,46	766 945 976,32
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-42 004 549,98	-42 280 837,65
PRODUITS FINANCIERS		

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

COMPTE FINANCIER 2023

18000 - CHU NICE

Exercice 2023

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2023	Exercice 2022
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOB FINANC	0,00	0,00
REVENUS DES VMP, ESCOMPTES	93 303,78	95 477,73
REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
GAINS DE CHANGE	1 462,42	242,45
PRODUIT NET SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL III	94 766,20	95 720,18
CHARGES FINANCIÈRES		
DOTATIONS AUX AMORT, DÉPRÉC ET PROVIS	8 700,00	8 700,00
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	16 427 025,88	12 819 874,60
PERTES DE CHANGE	114,70	494,24
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL IV	16 435 840,58	12 829 068,84
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-16 341 074,38	-12 733 348,66
3-RESULTAT COURANT(I-II+III-IV)	-58 345 624,36	-55 014 186,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	2 594 950,48	2 313 925,85
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	7 712 602,14	7 046 393,36
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	2 373 274,98	2 132 594,41
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	20 904 147,00	19 798 710,24
REPRISES SUR DÉPRÉC EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL V	33 584 974,60	31 291 623,86
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	517 532,95	408 175,51
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	4 615 858,10	5 848 073,57
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	489 482,75	162 730,76
DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	11 389 875,00	12 411 579,00
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC EXCEPTION	0,00	0,00
TOTAL VI	17 012 748,80	18 830 558,84
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	16 572 225,80	12 461 065,02

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

Etat CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006016

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NICE CENTRES HOSPITALIERS

ETABLISSEMENT : CHU NICE

COMpte FINANCIER 2023

18000 - CHU NICE

Exercice 2023

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2023	Exercice 2022
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	819 898 978,28	756 052 482,71
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	861 672 376,84	798 605 604,00
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	-41 773 398,56	-42 553 121,29

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat





ANNEXE

2023

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes et méthodes comptables (Etat PF1)

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- Le principe de continuité d'activité,
- Le principe de régularité et de sincérité,
- Le principe de prudence,
- Le principe de permanence des méthodes,
- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- Le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les tableaux présentés dans cette annexe sont principalement issus de l'application Hélios, application qui a fait l'objet d'un rapport de certification ISAE 3402 de type II par un cabinet externe.

1.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles et amortissement

- Coût d'entrée dans le patrimoine des immobilisations : les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition :
 - a. Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (montant HT + TVA non déductible - rabais, remises, ristournes et escomptes) auquel s'ajoute les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner (ex : frais d'appel d'offres, frais d'études, frais de préparation du site, frais de livraison)
 - b. Les immobilisations acquises à titre gratuit (donations, legs) sont comptabilisées à leur valeur vénale.
 - c. Il est constaté une discordance entre l'actif comptabilisé dans HELIOS et la comptabilité auxiliaire de l'ordonnateur. Un des éléments explicatifs de cet écart réside dans l'application de la méthode décrite *supra* au a) à compter de 2010. Les deux comptabilités devront être rapprochées au cours des prochains exercices.

d. Conventions d'occupation venues à échéance.

Le CHU a signé une convention portant sur le Bâtiment Arc –INSERM à l'archet (réf. Cadastrale NA 91), convention avec l'Université.

Cette convention prévoyait la possibilité d'édifier des constructions pendant la période de jouissance, ces constructions devant revenir au CHU à l'issue de ladite période.

Elle est arrivée à terme (échéance de la convention dans un cas et résiliation amiable dans le second cas) à la date du 31/12/2017.

Le transfert de propriété intervenant au 01/01/2018 conformément au courrier du Notaire (Cabinet Gilletta de Saint-Joseph, daté du 24/05/2018) ; l'intégration de ces biens à l'actif a été effectuée en 2018, selon les modalités suivantes : Le bâtiment Arc –INSERM à l'archet a été comptabilisé pour une valeur de 1€, compte tenu de l'incertitude concernant l'utilisation future de ce bâtiment et du coût d'éventuels travaux afin de le rendre exploitable pour une activité médicale.

- Distinction entre charges et immobilisations : les investissements dont la valeur est supérieure à 500 € TTC et qui ont une durée de vie supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations.
- Amortissement :
 - a. Le mode d'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire. Conformément aux évolutions de la réglementation comptable M21, l'établissement applique le prorata temporis pour toutes les acquisitions de l'exercice 2022, comme cela a déjà été pratiqué depuis 2017
 - b. L'amortissement par composant a été appliqué pour la première fois par l'établissement en 2015 pour les opérations Pasteur 2, Institut Claude Pompidou et l'Archet 3.
 - c. L'établissement a par ailleurs procédé, pour l'exercice 2016, à l'application de la méthode de l'amortissement par composant aux principales opérations de travaux de l'Archet 2 en termes de valeur nette comptable : Construction Archet 2, parking, Soins palliatifs, production énergétique, Onco-hématologie, Maternité, Laboratoire de virologie
 - d. La démarche de fiabilisation de l'actif entreprise par le CHU a conduit à transférer la gestion des bâtiments d'Excel au module de suivi des immobilisations du logiciel comptable. Ce transfert a impliqué des modifications des modalités d'amortissement. Ainsi, à titre d'exemple, toutes les durées sont désormais inférieures ou égales à 100 ans et n'ont pas de décimale.

e. Durées d'amortissement :

Les durées d'amortissement pratiquées sont détaillées ci-dessous, exprimées en années.

o Biens amortis par composants :

PROJET	DESIGNATION DES BIENS	DUREE
Hôpital Pasteur II	Composant 1 : Terrassement / Fondation / Gros œuvre / Structure / VRD Composant 2 : Menuiseries extérieures / Métallerie / Serrurerie Composant 3 : Electricité Composant 4 : Plomberie / Chauffage / Climatisation / Ventilation / Désenfumage Composant 5 : Appareils élévateurs Composant 6 : Corps d'état secondaires Menuiseries / Sols / Peinture / Agencement / Faux plafonds Composant 7 : Aménagements paysagers Composant 8 : Etanchéité Composant 9 : Cages de Faraday Composant 10 : Prestations intellectuelles	50 30 25 25 25 20 20 15 10 37
Institut Claude Pompidou	Composant 1 : Travaux préalables / Gros œuvre / Voieries et réseaux divers Composant 2 : Clos couverts Composant 3 : Corps d'état secondaires Composant 4 : Corps d'état techniques / Equipements techniques fixes Composant 5 : Aménagement paysager Composant 6 : Prestations intellectuelles	50 30 15 25 20 34
Archet II	Composant 1 : Démolition / Terrassement / Fondation / Gros œuvre / Structure / VRD Composant 2 : Menuiseries extérieures Composant 3 : Métallerie / Serrurerie Composant 4 : Electricité Composant 5 : Plomberie / Chauffage / Climatisation / Ventilation / Désenfumage Composant 6 : Appareils élévateurs Composant 7 : Menuiseries intérieures Composant 8 : Faux plafonds Composant 9 : Sols	50 30 30 25 25 25 20 20 20

	Composant 10 : Peinture Composant 11 : Agencement Composant 12 : Aménagements paysagers Composant 13 : Etanchéité Composant 14 : Prestations intellectuelles	20 20 20 15 34
Parking Archet 2	Composant 1 : Démolition / Terrassement / Fondation / Gros œuvre / Structure / VRD	50
	Composant 1 : Démolition / Terrassement / Fondation / Gros œuvre / Structure / VRD Composant 2 : Menuiseries extérieures Composant 3 : Métallerie / Serrurerie Composant 4 : Electricité Composant 5 : Plomberie / Chauffage / Climatisation / Ventilation / Déserfumage Composant 6 : Appareils élévateurs Composant 7 : Menuiseries intérieures Composant 8 : Faux plafonds Composant9 : Sols Composant 10 : Peinture Composant 11 : Agencement Composant 12 : Aménagements paysagers Composant 13 : Etanchéité Composant 14 : Prestations intellectuelles	50 30 30 25 25 25 20 20 20 20 20 15 37
Soins palliatifs Production énergétique Onco-hématologie Maternité Virologie	Composant 1 : Travaux préalables / Gros œuvre / VRD Composant 2 : Clos couverts Composant 3 : Corps d'état secondaires Composant 4 : Corps d'état techniques / Equipements techniques fixes Composant 5 : Prestations intellectuelles	50 30 15 25 33
Archet 3		

- o Biens hors composants :

		Méthodes	Durée (En années)
2031	Frais de recherche et développement	Linéaire	5
2051	Concessions et droits similaires	Linéaire	2 à 5
2122	Terrains aménagés	Linéaire	75
2125	Agencements et aménagements de terrains	Linéaire	5 à 20
2131	Bâtiments	Linéaire	2 à 130
2135	IGAAC	Linéaire	1 à 67
2138	Ouvrages d'infrastructures - Voirie	Linéaire	15
2141	Bâtiments – construction sur sol d'autrui	Linéaire	5 à 14
2145	Froid	Linéaire	5
2151	Installations complexes spécialisées	Linéaire	2 à 10
2153	Installations à caractère spécifique	Linéaire	5 à 10
2154	Matériel et outillage	Linéaire	2 à 10
2182	Matériel de transport	Linéaire	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	4 à 5
2184	Mobilier	Linéaire	5 à 10
2188	Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 5

1.1.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.1.3. Stocks

Les produits et marchandises stockés sont évalués selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CUMP) et ils sont réputés consommés dès la sortie du magasin sauf pour les médicaments et dispositifs médicaux.

En effet, les médicaments et dispositifs médicaux distribués par la pharmacie dans les unités de soins mais qui ne sont pas encore consommés sont intégrés à la valeur des stocks au 31/12 de chaque année (pour leur valeur TTC).

Pour les médicaments, la méthode appliquée est la suivante :

- Les dotations d'urgence de tous les services sont déterminées par la PUI du site concerné et donc la valorisation théorique à 100 % de remplissage est connue pour l'ensemble de l'établissement.
- Un inventaire physique n'a pas pu être réalisé par sondage dans plusieurs services à cause d'un manque d'effectif. La décision a donc été prise de valoriser les stocks déportés sur la base des stocks théoriques actualisés.

Pour les dispositifs médicaux, l'estimation est également faite sur la base des dotations théoriques.

1.1.4. Crédit

Présentation du compte financier :

Une dépréciation de 10 201 K€ est présentée sur la ligne des créances hospitalisés et consultants du bilan.

Cependant, ce montant ne concerne pas uniquement les hospitalisés et consultants mais l'exhaustivité des débiteurs. En effet, cette présentation de l'actif résulte de l'impossibilité, pour le logiciel HELIOS, de ventiler la provision pour dépréciation sur les différents postes de tiers qu'elle concerne.

En effet, le Centre Hospitalier Universitaire de Nice a constaté des provisions au titre d'autres créances notamment :

- Les créances détenues sur les caisses,
- Les créances détenues sur le département,
- Les créances détenues sur les autres tiers.

Le tableau ci-dessous ventile la provision présentée sur la ligne des créances Hospitalisés et Consultants du bilan :

Détail du compte 491 - en €		31/12/2022	31/12/2023
491	Hospitalisés et consultants	7 962 805	8 262 394
491	Tiers payants	1 403 363	1 444 111
491	Autre débiteurs	519 067	494 881
Total Provision H&C, tiers payants, débiteurs suivis		9 885 235	10 201 386

Concernant le budget principal, la ventilation de la provision est la suivante :

Débiteurs	31/12/2022	31/12/2023
Hospitalisés et consultants	7 544 160	7 672 171
Tiers payants et autres débiteurs	1 403 363	1 444 111
Autres débiteurs	519 067	494 881
TOTAL (491)	9 466 590	9 608 163

Principe général : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthodologie de la dépréciation des créances :

1.1.4.1 Particuliers, hospitalisés et consultants (comptes 4111 et 4161)

Comme en 2022, les taux de dépréciation appliqués, auparavant fixés arbitrairement, ont été déterminés statistiquement et reflètent la quote-part des titres de recettes émis effectivement non encaissés dans le temps.

Il en ressort les taux de dépréciation ci-dessous :

	TAUX PROVISION	Provision estimée
2009	100%	528
2010	100%	12 835
2011	100%	16 829
2012	100%	21 932
2013	100%	8 068
2014	100%	110 843
2015	100%	72 125
2016	100%	115 921
2017	100%	205 113
2018	100%	463 211
2019	100%	723 145
2020	100%	836 129
2021	94%	1 092 921
2022	70%	2 038 234
2023	20%	1 954 336
Total		7 672 171

Ces taux sont appliqués :

- Pour les années N-1 et antérieures : aux restes à recouvrer retraités des ANV,
- Pour l'année N : au flux de titres émis sur l'année, les RAR retraités des ANV n'étant pas à ce stade, représentatifs du recouvrement. Pour les titres émis en 2023, le taux moyen de provisionnement retenu est de 20%.

Le total des provisions pour hospitalisés et consultants est de 7,67 M€, contre 7,54 M€ comptabilisés en 2022.

1.1.4.2 Tiers payants

La méthode appliquée est la suivante :

- Pour les comptes suivants : 4113x, 4114, 4115x, 4116, 4117, 4163x, 4165x, 4164, 4166 et 4167 :
- Prise en compte des RAR jusqu'au 31/12/N, soit 31/12/2023,
- Pour les mutuelles et les caisses : prise en compte d'un délai de forclusion (cf ci-dessous)
- Pour les autres tiers payants, application d'une dépréciation au cas par cas.

Provision des mutuelles et caisses :

Caisses jusqu'au 31/12/2022 (N-1)	Provisionnement à 100 %
Caisses année 2023 (N)	Provisionnement à 0 %

Mutuelles et autres jusqu'au 31/12/2021 (N-2) Provisionnement à 100 %

Mutuelles et autres années 2022 et 2023 (N-1 et N) Provisionnement à 0 %

La provision sur tiers payants se décompose comme suit :

Redevables	RAR au 31/12/2023	Provision
Mutuelles	7 561 473	972 780
Divers_Autres tiers payants	6 533 267	480 725
AME	1 709 059	193 392
Prestations entre établissements	688 175	98 149
Autres régimes obligatoires de Sécurité sociale	1 093 934	81 823
Caisse de sécurité sociale_régime général	7 899 496	80 644
Facturation individuelle AMO / AMC	199 386	10 896
Etat	102 665	9 035
Caisse de sécurité sociale_régime agricole	140 551	3 649
Contentieux_Divers_Autres tiers payants	3 260	3 260
Caisse de sécurité sociale_régime Travailleurs non salariés	3 499	1 048
Contentieux Prestations entre ets de santé	591	591
Autres redevables	710	-
Contentieux_Mutuelles	30 435	-
Total général	25 966 502	1 935 992

1.1.4.3 Autres comptes débiteurs (comptes 46721, 46726, 467411 et 467416)

Pour tous les budgets, examen et application d'un taux de dépréciation au cas par cas.

La provision au 31/12/23 ressort à 3,09 M€ et se répartit comme suit par budget.

Détail du compte 496 par budget		31/12/2022	31/12/2023
496	Dépréciation des comptes débiteurs divers H	4 020 553	3 028 815
496	Dépréciation des comptes débiteurs divers A	16 352	3 809
496	Dépréciation des comptes Redevables C	56 089	44 914
496	Dépréciation des comptes débiteurs divers B	7 640	6 493
496	Dépréciation des comptes débiteurs divers J	3 695	5 430
496	Dépréciation des comptes Redevables P1	318	0
496	Dépréciation des comptes Redevables P4	341	341
Total Provision Débiteurs divers		4 104 987	3 089 801

En synthèse, la provision pour dépréciation totale ressort à 13 291 188 € au 31/12/23 contre 13 990 222 € au 31/12/22.

1.1.5. Subventions d'investissement

Les financements identifiés comme des subventions d'équipements ou d'investissement sont imputés au compte 13 dès leur notification sous réserve de conditions résolutoires ou suspitives.

Les subventions amortissables sont reprises par fraction sur la même durée que celle de l'amortissement des biens financés pour atténuer l'impact des amortissements sur le compte de résultat (c/777).

Les financements qui n'ont pu être enregistrés car conditionnés à la présentation de pièces justificatives relatives à la réalisation de la dépense sont précisés dans l'état de l'annexe BI 5.

1.1.6. Provisions

a) Provision pour Renouvellement des Immobilisations (PRI)

Conformément aux principes prévus par l'instruction budgétaire et comptable M21, cette provision réglementée est fondée sur le principe d'une allocation anticipée d'aides destinées à la couverture des surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements, sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées par l'assurance maladie.

L'établissement dote les PRI exclusivement et à hauteur de l'intégralité des dotations budgétaires attribuées au titre de l'aide à l'investissement (dotations FIR et AC notifiées par l'Agence Régionale de Santé).

La reprise de la provision au compte de résultat a pour effet d'atténuer le montant des dotations à l'amortissement et des charges financières liés aux biens financés au niveau des résultats de l'exercice.

La reprise de la provision est constatée à hauteur des surcouts de l'opération Pasteur 2, et se décompose donc comme suit :

- En reprise sur amortissement : la reprise de l'année N est égale à la dotation aux amortissements de l'année N de l'opération Pasteur 2 ;
- En reprise sur frais financiers : la reprise de l'année N est égale à une quote-part des charges financières totales dues au titre de l'année N. Chaque année, le ratio suivant est calculé :
Mandats Pasteur 2 comptabilisés en N (classe 2) / Capital des emprunts souscrits en N ;

Ce ratio définit ainsi la part des emprunts souscrits en année N ayant financé l'opération Pasteur 2. Ce ratio est ainsi appliqué à chaque emprunt et appliqué à l'échéancier des charges financières qu'il génère.

b) Provisions pour risques et charges

Évaluées à l'arrêté des comptes, les provisions pour risques et charges sont des passifs probables dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M21, l'établissement constate une provision pour risques et charges dès lors :

- Qu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement ;
- Qu'il est probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci, si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

L'établissement reprend la provision pour risques et charges constatée intégralement quand l'établissement n'a plus d'obligation ou quand il n'est plus probable que cette obligation entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers. Il reprend la provision pour risques et charges partiellement en cas d'évaluation à la baisse du risque existant à la clôture de l'exercice.

- Provisions pour risques :
- Litiges en cours :
 - Contentieux sociaux. Est pris en compte le risque estimé au réel par la DRH et la DAM ;
 - Contentieux travaux. Est pris en compte le risque estimé au réel hors litiges liés à l'opération Pasteur 2 traités en investissement.
 - TVA : l'application de la méthode de l'affectation pour le calcul de la TVA déductible a fait l'objet d'une demande de recours auprès de l'administration fiscale le 22/02/2017.
Cette demande a ensuite fait l'objet d'un second examen le 02/07/2018 par le Collège de second examen des recours de la DDFiP.
En date du 28/08/2018, la DDFiP a adressé au CHU l'avis du Collège de second examen.

Ce dernier a considéré que le crédit de TVA relatif à l'année 2012 a valablement été constitué et pouvait faire l'objet d'une imputation ou d'un remboursement.

Dès lors, le CHU a demandé sur la déclaration CA3 d'août 2018, le remboursement du crédit de TVA total existant à cette date soit 2 390 144 € et repris intégralement la provision pour risque constituée.

Le 8/04/2019, le CHU a reçu un avis de vérification de comptabilité émanant de la DGFIP.

La procédure de vérification s'est terminée en décembre 2019 et s'est traduite par une proposition de rectification notifiée au CHU le 13 décembre 2019. Le total du redressement notifié ressort à 6 470 892 €.

Ce redressement résulte principalement de l'absence d'intégration des intérêts des emprunts souscrits pour financer PASTEUR2 dans l'assiette de régularisation

déclarée par le CHU, qui aurait dû être constituée du prix de revient total de la construction selon l'administration fiscale.

Une procédure est actuellement en cours afin de contester ce redressement.

Compte tenu du redressement encouru, une provision pour risque du montant total du redressement, soit 6 497 514 €, est portée au bilan du 31/12/2019. Au regard de la provision de 700 000 € déjà comptabilisée au 31/12/2018, une dotation complémentaire de 5 770 892 € a été comptabilisée en 2019.

Au cours de l'exercice 2020 la procédure s'est poursuivie sans aboutir à un dénouement.

De ce fait, aucune écriture de reprise ou de complément de dotation n'a été passée en 2020.

Par lettre recommandé avec avis de réception du 28 octobre 2021 l'administration fiscale a rejeté les arguments du CHU contestants le redressement, et maintenu sa proposition de rectification.

Le 15 décembre 2022, l'administration fiscale a notifié la mise en recouvrement du redressement fiscal pour un montant de 6 527 885 € dont 117 625 € de majorations et pénalités.

Le CHU a par l'intermédiaire de son cabinet de conseil ALTRA CONSULTING déposé une nouvelle réclamation préalable contentieuse auprès de l'administration fiscale le 22/02/2023. Parallèlement à cette procédure le CHU a demandé la suspension de la procédure de mise en recouvrement ainsi que la levée de l'inscription de privilège effectuée par l'administration fiscale.

Le 6 avril 2023, l'administration répond favorablement à la demande de dispense de constitution de garantie formulée par le CHU.

Le 5 septembre 2023 l'administration a rejeté la réclamation contentieuse du 22/02/2023 pour défaut de justificatifs.

Le 2 novembre 2023 le Cabinet ALTRA CONSULTING dépose une requête introductory d'instance auprès du tribunal administratif de Nice pour contester le redressement.

Le 10 novembre 2023 le Tribunal Administratif de Nice accueille réception de la requête.

Un mémoire en défense demandant le rejet du redressement a été déposé le 6 février 2024

La réponse de l'administration restant insatisfaisante, un mémoire en réplique confirmant la position du CHU a été adressé le 5 avril 2024.

Le litige se poursuivant la provision reste maintenue au 31/12/2023.

- Intérêts Moratoires :

Au 31/12/2022, le CHU avait identifié l'existence d'un risque de facturation par ses fournisseurs, d'intérêts moratoires et d'indemnités forfaitaires, conséquences du dépassement du délai réglementaire de paiement (en particulier sur l'exercice 2022).

Un travail d'évaluation de ce risque avait conduit à la comptabilisation d'une provision pour risques d'un montant de 3 697 900 €, dotée au compte H68151 au 31/12/2022.

Au terme de l'année 2023, le CHU a constaté que les intérêts moratoires et indemnités mandatés au titre de cet exercice, s'élevaient à 33 349 €.

L'évaluation du risque de paiement d'intérêts moratoires et d'indemnités forfaitaires n'est donc pas significative au 31/12/2023, et la couverture de ce risque par une provision n'est plus justifiée,

Il a donc été décidé la reprise, intégrale, de la provision pour risques liée aux retards de paiement fournisseurs, constituée au 31/12/2022, pour un montant de 3 697 900 €.

- Provisions pour charges :

o Participation du CHU au résultat du GCS IUFC :

Les comptes annuels 2016 à 2018 du GCS IFUC ayant été approuvés fin 2019 (exercices 2016 et 2017) et début 2020 (exercice 2018).

Il en résulte que la quote-part du CHU au financement du fonctionnement du GCS pour les exercices de 2015 à 2018 fait apparaître un solde à verser de 1,68 M€.

Un travail avec la trésorerie a été entamé afin de rétablir la réciprocité des soldes entre les deux entités. Les titres et mandats à émettre pour régulariser cette situation n'ayant pas été comptabilisés au cours l'exercice 2019, une provision pour charge de 1,68 M€ a été constatée.

Au cours de l'exercice 2020 des mandats et des titres ont été émis, permettant de rétablir la réciprocité de 2016 à 2017.

Le CHU suite à ces travaux a pu verser le solde du des exercices 2015 à 2017.

La provision constatée en 2019 a été reprise à hauteur des exercices soldés soit 1,15 M€ sur les 1,68 M€ dotés.

Les comptes annuels 2019 et 2020 de l'IUFC ont été validés et communiqués au CHU en 2021.

Il résulte que pour ces deux exercices le CHU a effectué un excédent de contribution et de ce fait un produit à recevoir de 1,04 M€ pour les 2 exercices a été comptabilisé.

Au cours de l'exercice 2022 le solde de l'année 2018 n'ayant toujours pas été validé, les contrôles des exercices 2019 et 2020 n'ont pu débuter.

En parallèle, un premier travail de réciprocité sur les comptes annuels 2021 approuvés en 2022 a permis de constater un solde de charges à verser de 1 167 692 €, en faveur de l'IUFC.

Dans l'attente de la régularisation des exercices antérieurs cette somme a été provisionnée dans le compte de provisions pour charges.

Au cours de l'exercice 2023, la réciprocité des comptabilités du CHU et du GCS IUFC a pu être contrôlée, au titre des exercices 2020 et 2022.

En conséquence, une charge à payer, pour solde de l'exercice 2022 de 1, 30M€ a été constatée au 31/12/2023.

Analyse de l'évolution de l'écart entre la contribution finale et les versements en cours d'année :

	2018	2019	2020	2021	2022
1 Acomptes mensuels versés par le CHU	3 960 000	3 838 663	3 960 000	3 960 000	3 960 000
2 Coûts CHU refacturés au GCS IUFC <i>Total des versements versés par le CHU</i>	4 481 950	4 594 832	4 203 470	4 463 690	4 597 070
3 Contribution annuelle finale du CHU au GCS	8 968 301	7 833 527	7 725 687	9 591 383	9 860 799
Solde de contribution (= 3-2-1)	526 351	- 599 968	- 437 783	1 167 692	1 303 728

- Passifs sociaux

- **Provisions pour charges de personnel – CET**

Les provisions pour charges de personnel CET ont pour objet la couverture des engagements de l'établissement vis à vis du personnel en termes de jours de congés, RTT et heures supplémentaires non pris et épargnés en compte épargne temps.

Les éléments de méthodologie pour le calcul de la provision CET sont définis par arrêtés (arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités pour les personnels médicaux et arrêté du 20 décembre 2018 fixant les modalités pour les agents titulaires et non titulaires de la fonction publique hospitalière).

La provision pour le PNM a été calculée de la manière suivante :

- Sur la base du nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps au 31/12 de l'année N, majorés des droits à congés annuels générés par le nombre de jours de CET détenus ;
- Ce total de jours ainsi obtenu est valorisé sur une base individuelle en retenant le coût réel chargé annuel de chaque agent concerné (hors EVP pour ne conserver que ceux relatifs à une journée de travail habituel), rapproché du nombre d'heures annuelles retraitées ((365 jours – 104 jours – jours fériés) x 7h / 1820,04). Le rapport obtenu est converti en jours (sur la base de 7h journalières). Ce coût journalier chargé individuel permettra de valoriser les jours de CET au plus juste.
- L'estimation des dépôts N en N+1 qui seront effectués lors de la campagne d'alimentation des CET (1er quadrimestre N+1) est calculé par application du % représentatif des dépôts réels N-1 sur N, sur le solde des congés au 31/12 N-1. Ce % est calculé pour les 3 types de dépôts possibles : congés annuels, heures à récupérer et RTT avec un retraitement des agents non autorisés à déposer ou ouvrir un CET (- 1 an de présence, stagiaire au 31/12.) ;
- Le % est appliqué sur chaque solde individuel puis multiplié par le coût journalier chargé individuel calculé précédemment ;
- Pour la provision totale, ce montant est ajouté au total obtenu de la valorisation des jours détenus au 31/12 N.

La provision pour le PM a été calculée de la manière suivante :

- Le calcul de la provision CET est effectué d'après le coût moyen journalier individuel.
- Détermination du coût annuel par praticien : Ce calcul est établi sur les éléments du brut versés sur l'année, déduction faite des éléments de rémunération relevant de la continuité des soins (gardes, astreintes...). Un ratio de charges patronales de 45 % est appliquée au brut extrait. Ce ratio a été calculé d'après la grille des salaires des praticiens hospitaliers à temps plein et il correspond à la moyenne constatée.
- Détermination du temps de travail annuel effectivement réalisé par praticien : Le total annuel d'heures d'un praticien temps plein en exercice toute l'année s'élève à 1 820 heures, si on ramène au taux journalier de 7 h cela donne 260 jours travaillés. Par soucis d'homogénéisation des méthodes entre le PM et le PNM, le temps de travail pris en compte est identique à celui du PNM.
- Valorisation des jours de CET au coût moyen individuel : Le brut annuel plus charges est divisé par la base horaire ajustée ce qui donne le coût horaire du praticien sur l'année. Ce résultat est ramené à une journée de 7 heures pour obtenir le coût réel journalier. Le nombre de CET qui a été identifié suite à une extraction sur le logiciel de GTA Agilitime, est enfin valorisé pour chaque praticien à son coût réel. Est valorisé l'ajout de la quote-part de CA que chaque praticien continue d'accumuler lorsqu'il pose du CET.

• **Provision pour charges ARE**

L'établissement assure lui-même le risque de chômage de ses agents et prend à sa charge l'indemnisation au titre du chômage de ses anciens agents.

Une provision est constituée sur la base des agents présents au 31/12/2022. Le CHU utilise le logiciel GALPE-Info Décision qui permet d'extraire l'indemnisation restant à devoir au 31/12/23 par bénéficiaire.

• **Provision CNRACL**

La provision porte sur les dossiers en instance de validation auprès de la CNRACL. Au 31/12/2023, le nombre de dossiers en cours était de 89. Le coût moyen retenu pour l'évaluation de la provision a été calculé sur la base des validations constatées l'année de constitution de la provision, en distinguant les années d'études des validations d'années de contractuels.

Ainsi, le coût moyen d'un dossier en cours sans rachat d'études a été évalué à 8 500 €, le coût moyen du rachat d'années d'études a été estimé à 13 215 €.

En effet, à ce jour, après la décision du Conseil d'Etat du 16 février 2016 invalidant le rachat des années d'études, la réglementation applicable est le décret n° 2016-1101 du 11 août 2016 relatif à la validation des années d'études d'infirmier, de sage-femme et d'assistant social des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Ce décret infirme la position du Conseil d'Etat du 16 février 2016, puisqu'il précise que les années de service de contractuel ET les années d'études rentrent dans le dispositif des validations de service, et peuvent donc, à ce titre, faire l'objet de rachats des cotisations retraite.

Le dispositif étant clos depuis le 01/01/2015, aucune nouvelle demande ne peut être déposée à compter de cette date. Ainsi, seules des reprises sur provision seront constatées (sauf cas particuliers à la marge) pour illustrer notamment :

- Les demandes de rachats abouties sur l'exercice,
- Les demandes de rachats qui n'aboutiront pas, suite au rejet du devis par l'agent (tacite ou non)

1.1.7. Emprunts

Les caractéristiques de la dette du CHU sont détaillées dans les états BI8 et BI9.
L'établissement n'a pas recours à des opérations de couverture.

1.1.8. Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

1.1.9. Séparation des exercices

a) Produits à recevoir

L'établissement comptabilise un produit à recevoir (PAR) dès lors que son montant est évaluable et qu'il correspond à une prestation effectuée avant le 31 décembre dudit exercice.

- Produits à recevoir-Titre 1 :

- Sur 2023 pas de rattachement des produits de l'activité hospitalière en fin d'exercice, pour la part correspondant à la valorisation de l'activité transmise sur la plateforme epmsi fin janvier au titre du mois de décembre (séjours de l'exercice clos au 31/12). Les recettes liées à l'activité en lien avec la garantie de financement ont été directement comptabilisées compte tenu de la date de clôture des comptes.
- Les produits à recevoir au titre des séjours dits « à cheval » (séjours MCO de l'exercice non clos au 31/12).

La méthodologie appliquée est la suivante :

Repérer les séjours MCO débutés l'année N et terminés l'année N+1 :

Etablir la liste des RUM des séjours concernés selon le type d'autorisation de chaque UM (pour le calcul des suppléments)
Rapporter chaque journée de chaque RUM à l'année N ou N+1

- Pour les séjours terminés et groupés au moment de la réalisation de la répartition des recettes :

Calcul de la valorisation totale (tarif du RSS + extrêmes hauts – extrêmes bas)
Calcul de la recette journalière moyenne du séjour (valorisation totale / durée de séjour)

Attribution des recettes par année aux différents RUM pour les années N et N+1
Répartition des suppléments de soins critiques (Réa, SI, etc.) en fonction des autorisations d'UM

- Pour les séjours non achevés ou non groupés :

Pour les séjours non terminés, la date de réalisation est considérée comme date de sortie. Selon la même méthodologie que précédemment, calcul des recettes par RUM et pour les années N et N+1.

- Pour l'ensemble des séjours à cheval :

Addition par année N et N+1 des recettes obtenues précédemment.

Le calcul des produits à recevoir pour les séjours dits « à cheval » est réalisé pour les produits de la tarification des séjours, en appliquant le taux de prise en charge de l'assurance maladie de l'exercice concerné.

- Les produits à recevoir au titre des séjours dits « à cheval » pour les molécules onéreuses et les dispositifs médicaux implantables.

La méthodologie appliquée est la suivante :

- Extraction par le DIM via Clinicom d'une liste des séjours à cheval sur les 2 exercices
- Croisement de cette liste avec les fichiers Fichcomp MO et DMI de l'année N-1 et ne conserver que les lignes identifiées comme séjours à cheval
- Recherche pour chaque administration/pose du Tarif de Responsabilité
- Calcul de la Dépense au Tarif de Responsabilité (Tarif de Responsabilité * Quantité)
- Calcul de la Dépense CHUN (Prix d'achat * Quantité)
- Calcul de la Dépense T2A accordée (Dépense CHUN + [[Dépense au Tarif de Responsabilité – Dépense CHUN]/2])
- Pour les MO, identification du type de médicaments : MOL / ATU / ART.48 / Thrombolytiques

- **Produits à recevoir-Titre 2 :**

Il s'agit du rattachement d'actes de laboratoire.

Suite à la modélisation de la MIG RIHN, la dotation rémunère l'activité de prescripteur du CHU (examens effectués in situ ou externalisés). L'activité réalisée par le CHU pour les établissements prescripteurs est financée par la facturation.

Un rattachement de produits a été effectué à la clôture et concerne uniquement l'activité du 4eme trimestre de l'exercice 2023. Il n'y a plus de rattrapage pour les exercices antérieurs.

- **Produits à recevoir-Titre 3 :**

o Recherches cliniques

Des produits à recevoir ont été identifiés lors de la clôture budgétaire 2023 sur les projets à promotion interne, à promotion externe et sur les comptes recherche :

- Financements AAP ministériels : l'estimation du PAR est réalisée en fonction des objectifs à atteindre pour activer la tranche suivante du programme (même si la DGOS n'a pas encore validé la réalisation de ces objectifs).
- Financements des projets à promotion externe : évaluation des PAR à partir du logiciel de gestion des essais cliniques de la DRCI (Easydore). Tous les actes et prestations réalisés sur l'exercice mais non facturés aux promoteurs des essais sont identifiés et constituent des PAR.
- Financements des projets à promotion externe non suivis dans EASYDORE l'établissement n'a pas pu comptabiliser de produits à recevoir pour ces projets, faute de moyens pour les valoriser. Ils représentent moins de 20 % du total des projets et il convient de préciser qu'une partie concernent des projets non démarrés sans incidence financière dans les comptes.
- Autres subventions / Autres partenariats : enregistrement d'un PAR dans le cas où le fait générateur définit dans la convention financière pour l'année de l'exercice a été atteint et pour lequel le titre de recette du montant associé n'a pas été transmis à l'organisme financeur.

o Activité libérale : 3^{ème} et 4^{ème} trimestre

Le rattachement à l'exercice pour la redevance d'activité libérale est évalué à partir de l'activité réalisée sur les premiers trimestres de l'année N. La moyenne des premiers trimestres est effectuée pour évaluer le montant des trimestres manquants.

- Médecine légale :

Rattachement de la subvention annuelle 2023 sur la base du montant de l'exercice 2022.

- Mises à disposition du personnel médical et non médical à l'ESPIC dans le cadre de l'activité de pédiatrie.

- Subvention régionale de fonctionnement des écoles :

Rattachement de 20 % de la subvention annuelle en lien avec les modalités de paiement du Conseil Régional.

- Indemnités journalières du personnel médical sur la base du nombre de jours de maladie, maternité, AT sur l'exercice défalqué du montant des indemnités journalières déjà encaissé au titre de l'année.

- Produits versés par les établissements parties au GHT au titre de la participation des membres.

b) Produits Constatés d'Avance

Concernant les dotations (DAF, MIGAC, FIR), lorsque la notification porte sur plusieurs exercices, le montant comptabilisé sur l'exercice est déterminé au prorata des périodes concernées (exemple : consultants).

Lorsqu'une subvention d'exploitation est allouée à l'établissement mais que la charge correspondante n'a pas été réalisée, les sommes perçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Lorsqu'une recette diverse (principalement liée à la recherche clinique) a été intégralement facturée par l'établissement alors que la prestation correspondante n'a pas été intégralement réalisée, les sommes perçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance

Dans le cadre des projets à promotion interne, des comptes recherche et des promotions externes suivis avec des UF spécifiques, lorsque la totalité des financements alloués pour l'année n'ont pas été dépensés, un produit constaté d'avance est comptabilisé à la fin de l'exercice et reporté sur l'exercice suivant.

c) ICNE

Les intérêts sur emprunts dus au 31 décembre mais non échus sont valorisés conformément aux modalités de calcul applicables à chaque emprunt contracté.

Les ICNE sont calculés sur la base de 360 jours par an (mois de 30 jours), selon l'estimation produite par l'outil de gestion de la dette de Finance Active.

d) Charges à payer

Les charges à payer sont valorisées sur la base des montants engagés. Les charges à payer rattachées à l'exercice comprennent :

- La valorisation des marchandises et prestations réceptionnées non comptabilisées (factures fournisseurs non parvenues), effectuée sur la base des montants engagés,
- La valorisation des charges de personnel et charges afférentes (dettes fiscales et sociales), effectuée après recensement des éléments à rattacher à l'exercice sur la base des éléments connus (prime de service, heures supplémentaires, gardes et astreintes etc.).

Le chiffrage des rattachements est effectué par les directions fonctionnelles (ressources humaines et des affaires médicales) sur la base d'éléments connus ou estimés.

- La valorisation de prestations (laboratoires, produits sanguins labiles, prestations médicales diverses) à rattacher à l'exercice sur la base d'estimation de montants significatifs réalisés sur une période antérieure pour différents fournisseurs. La valorisation des prestations à rattacher est estimée par les services des directions fonctionnelles concernées.

Dans le cadre de la recherche clinique et dans le cas de la promotion interne, les dépenses suivantes sont rattachées :

- Dépenses liées aux centres associés : un bilan des inclusions, des actes médicaux réalisés et forfaits ont été évalués. Pour les centres n'ayant pas encore émis un titre de recette à l'encontre du CHU de Nice pour le rembourser des surcoûts engagés par l'établissement associé, un rattachement a été effectué.
- Dépenses liées aux frais d'assurances : un rattachement du montant du devis effectué par notre assureur est comptabilisé si la première inclusion dans l'étude a été réalisée au cours de l'exercice mais que l'assureur n'a pas encore émis la facture.
- Autres dépenses/achats : ce sont les services acheteurs du CHUN qui réalisent les rattachements nécessaires relatifs aux commandes passées et réceptionnées mais non encore liquidées.

e) Charges à répartir

Les frais d'émission d'emprunt obligataire font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

f) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont identifiées et valorisées par les services concernés après revue de la périodicité de facturation des principales prestations récurrentes comptabilisées (contrats de maintenance, assurances, loyers, ...).

Les assurances obligatoires dommage-ouvrage-construction sont comptabilisées en charges constatées d'avance sur préconisation de la DGFIP. Les frais sont imputés au compte 61688 « Prime d'assurance - autres risques », puis la partie de ces frais concernant les exercices ultérieurs est retraitée en fin d'exercice.

g) Autres comptes de régularisations et trésorerie

Les comptes des DFT des régies de recettes présentent un solde de 96 K€ au 31/12/2023 en forte augmentation + 304 % par rapport au solde au 31/12/2022. Ces sommes n'apparaissent pas au bilan. Sont particulièrement concernées, la régie de recette de l'odontologie et des admissions Cimiez.

Afin d'abonder la trésorerie du CHU, les régisseurs doivent dégager les fonds vers la trésorerie dès que le plafond d'encaisse est atteint et particulièrement en fin d'année pour que les sommes soient bien intégrées dans le bilan financier de l'établissement.

Evolution des comptes d'imputation provisoire de recettes :

Le solde du compte 4718 (autres recettes à régulariser) progresse de 15,14 % par rapport à la clôture 2022. En effet, au 31/12/2023, il reste à émarger à ce compte 568 lignes pour 2 663 992, 96 €.

Sur ces 568 lignes, 435 concernent des encaissements antérieurs à 2023.

5 lignes pour un total de 501 628 € correspondant à des encaissements supérieurs à 50 000 € antérieurs à 2023 et 9 lignes correspondant à des encaissements sur l'année 2023 supérieurs à 50 000 € pour un total de 978 136 €.

Les 16 lignes correspondant à des encaissements supérieurs à 50 000 € représentent plus de 55 % du solde de ce compte.

L'absence d'émargement ou d'émission des titres correspondants à un impact sur la sincérité budgétaire des comptes de l'hôpital.

Le solde du compte 471412 excédents à réimputer personnes morales (compte qui retrace les excédents suite à annulation de titres ou plus rarement à double paiement des AMO et AMC) a légèrement baissé depuis 2022 (-3,66 %). Il s'élève fin 2023 à 4 571 517, 52 €

Le solde du compte 471411 (excédents à réimputer – personnes physiques), est de 228 934,45 € au 31/12/2023. Il a diminué de plus de 34,43 % au cours de l'exercice 2023.

A noter le solde anormalement débiteur du compte 4711 au 31/12/2023 pour un montant de 26 723,35 € correspondant à un titre pour la régie de l'IFPP émis fin décembre 2023 alors que le versement du régisseur n'est intervenu que début janvier 2024 malgré les consignes données par la trésorerie.

Les soldes des comptes 47171 et 47172 concernent les recettes Banque de France à imputer ont augmenté en 2023. Ces comptes retracent les encaissements figurant sur le relevé Banque de France qui ne peuvent être imputés de façon certaine à un compte déterminé. Leur solde cumulé enregistre une forte augmentation passant de 431 370,26 € fin 2022 à 1 757 739,03 € fin 2023, la plus forte augmentation concernant le compte 47172.

On note une progression du solde du compte 47143 flux d'encaissements à réimputer fin 2023 (134 858, 34 € contre 15 220,70 € fin 2022) dû à la réception de flux le 31/12/2023 imputés sur les comptes correspondants début 2024.

Le solde des autres comptes n'est pas significatif.

1.2. Changements de méthodes comptables, d'estimation et correction d'erreurs

1.2.1 Changements de méthodes

Aucun changement de méthode n'a été pratiqué au cours de l'exercice 2023.

1.2.2 Corrections d'erreurs

L'indice de performance comptable calculé par la Trésorerie a fait ressortir des anomalies sur Hélios au niveau des comptes de classe 2.

En effet, il a été constaté un suramortissement sur un compte 203, une absence d'amortissement sur une immobilisation du compte 218 et un acompte sur acquisition d'immobilisation datant de 2007 non annulé.

Il a donc été décidé de corriger ces anomalies par le biais des écritures de correction de bilan d'ouverture suivantes :

- Annulation du suramortissement pour 25 K€,
- Complément de dotation aux amortissements pour 1 K€
- Sortie d'un actif pour 5 K€.

En complément, le CHU a rétabli le solde des quotes-parts de subventions virées au compte de résultat pour le compte 13181 – Versement libératoire de la taxe d'apprentissage. Ainsi, un suramortissement de 6 K€ a pu être corrigé.

Le bilan pro forma du CHU regroupe toutes les écritures de correction du bilan d'ouverture par poste (en K€).

L'impact total de ces écritures de correction BO sur les capitaux propres est une augmentation de 19 K€.

Le bilan pro forma du CHU regroupe toutes les écritures de correction du bilan d'ouverture par poste (en k€).

Synthèse des corrections d'erreurs														
Bilan - Actif			Bilan - Passif											
Actif	31/12/2022			Corrections BD			01/01/2023			Passif	31/12/2022			
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net					
Actif Immobilisé	Immobilisation incorporelles	42 337	19 186	23 151	-5	-25	20	42 332	19 162	23 170	Capitaux propres	Apports	210 564	
	Frais d'El's	139	126				139	139		Réserve	158 086			
	Frais de recherche et d'vpmt	2 044	430	1 514		-25	25	2 044	405	1 638	- Excedents affectés à l'investissement hospitalier	-10		
	Concessions, droits	33 403	18 617	14 785				33 403	18 617	14 785	- Réserve de trésorerie	123 396		
	Autres Immo										- Réserve de compensation	-10		
	Immobilisations incorporelles en cours	6 752		6 752	-5		-5	6 747		6 747	RAN excédentaire	21 022		
	Immobilisations corporelles	1 016 779	512 030	504 749		1	-1	1 016 779	512 031	504 748	RAN déficitaire	10 688		
	Terrains	9 872	1 735	8 137				9 872	1 735	8 137	Report à nouveau	-247 370		
	Constructions	713 844	324 071	389 773				713 844	324 071	389 773	56	24		
	Installations techniques	132 624	105 968	26 656				132 624	105 968	26 656	-247 425	24		
Actif Circulant	Autres Immob. Corporelles	94 518	80 256	14 262		1	-1	94 518	80 257	14 262	Résultat de l'exercice	-42 553		
	Immobilisations corporelles en cours	65 921		65 921				65 921		65 921	Subventions d'investissement	40 557		
	Immobilisations reçues en affectation										Provisions réglementées	18 569		
	Immobilisations mises à disposition										Droits de l'affectant	18 5		
	Immobilisations financières	88 432		88 432				88 432		88 432	Total 1	137 854		
Actif Circulant	Participations et créances rattachées	304		304				304		304	Provisions PRC	Provisions pour risques	11 949	
	Autres Titres											Provisions pour charges	26 939	
	Prêts	1		1				1		1		Total 2	38 888	
	Autres	88 127		88 127				88 127		88 127		Dettes financières	486 065	
	Total 1	1 147 948	531 216	616 331,216	-5	-24	19	1 147 948	531 193	616 330		Emprunts obligataires	125 800	
Comptes de régularisation	Stocks et encours	15 461		15 461				15 461		15 461	Dettes	Emprunts auprès des établissements de crédits	347 705	
	Matières premières	5		5				5		5		Emprunts et dettes financières divers	4 479	
	Autres approvisionnements	15 456		15 456				15 456		15 456		Crédits et ligne de trésorerie	8 081	
	En cours de production de biens											Dettes d'exploitation	546 932	
	Produits											Avances reçues	458 154	
	Marchandises											Dettes FRS et comptes rattachés	53 495	
	Autres stocks											Dettes fiscales et sociales	35 284	
	Créances d'exploitation	576 867	9 885	566 981				576 867	9 885	566 981		Dettes diverses	9 645	
	Hospitalisés et consultants	12 150	9 885	2 265				12 150	9 885	2 265		Dettes sur immo	7 834	
	Caisse P'tot	531 485		531 485				531 485		531 485		Fonds déposés	55	
Comptes de régularisation	Autres Tiers payants	22 113		22 113				22 113		22 113		Autres	1 757	
	Créances irrécouvrables ANV											Produits constatés d'avance	33 146	
	Autres	11 119		11 119				11 119		11 119		Total 3	36 312	
	Créances diverses	59 407	4 105	55 302				59 407	4 105	55 302		Rentrees à classer et à régulariser	1 075 788	
	VMP												1 075 788	
	Disponibilités	3 887		3 887				3 887		3 887			7 907	
	Charges constatées d'avance	2 293		2 293				2 293		2 293			7 9	
	Total 2	657 915	13 990	643 924				657 915	13 990	643 924				
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices										Comptes de régularisation	ECP		
	Prime de remboursement des obligations	165		165				165		165				
	Dépenses à classer ou régulariser	16		16				16		16				
	Dotations attendues													
	ECA													
Total Actif			1 805 478	545 207	1 260 432	-5	-24	19	1 805 473	545 183	1 260 456	Total Passif		
												1 260 432	19	1 260 456

1.3. Faits caractéristiques de l'exercice (PF2)

L'évolution de l'activité

Pour donner suite à l'existence du mécanisme de garantie de financement mis en place depuis 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, les établissements de santé bénéficient d'un mécanisme de sécurisation des recettes, dit « Sécurisation Modulée à l'activité » pour les recettes liées à l'activité de l'année 2023.

Les modalités de ce mécanisme sont décrites dans l'arrêté du 03/06/2023 relatif au mécanisme transitoire de soutien financier aux établissements de santé.

Pour chaque établissement exerçant en 2023 une activité de MCO ou de HAD exercée en 2022, un montant de référence annuel de recettes est calculé. Ce dernier sert de base de comparaison à la valorisation d'activité sur le même périmètre. Si le montant de référence est supérieur à la valorisation d'activité, alors le financement de l'établissement est égal à 70 % du montant de référence complété de 30 % de sa valorisation d'activité. Dans le cas contraire, le financement de l'établissement est égal à la valorisation de son activité.

En 2023, les produits d'activité s'établissent à 276 M€ et ont **dépassé la garantie de financement de 2,6 M€**, avec un **nombre de séjours en augmentation de + 3,7 %**.

ACTIVITE HOSPITALISATION (100 %T2A)				
	Fin décembre 2023	Fin décembre 2022	Evolution nb	Evolution %
Activité produite en séjours	138 555	133 578	4 977	3,73%
Nbre séjours 2 jours et plus	39 116	39 293	-177	-0,45%
Nbre séjours 1 jour	10 775	11 592	-817	-7,05%
Nbre séjours 0 jour	35 253	33 232	2 021	6,08%
Nbre séances	53 411	49 461	3 950	7,99%

	Séjours/séances finis depuis le 1er janvier 2023			
	Valorisation AM cumulée	Montant de référence annuel	Montant de SMA pour la période	Montant dû pour la période
Forfait GHS + supplément	270 417 263,61	268 202 128,00	268 866 668,68	270 417 263,61
PO	197 391,65	210 864,00	206 822,29	197 391,65
Transports	361 761,59	1 442 723,00	1 118 434,58	361 761,59
Ait dialyse	0,00	0,00	0,00	0,00
Forfait GHS + supplément AME	3 529 745,17	2 559 996,00	2 850 920,75	3 529 745,17
Transports AME	7 654,86	13 633,00	11 839,56	7 654,86
Forfait GHS + supplément soins urgents	1 498 326,49	928 266,00	1 099 284,15	1 498 326,49
Transport soins urgents	2 205,43	8 548,00	6 645,23	2 205,43
RAC Séjours détenus	68 562,86	94 904,00	87 001,65	68 562,86
Total	276 082 911,65	273 461 062,00	274 247 616,90	275 082 911,65

Les mesures dites « Guérini »

- La revalorisation du point d'indice

La mesure gouvernementale concernant la revalorisation du point d'indice au 01 juillet 2023, à hauteur de 1.5%, a donné lieu à un financement spécifique sur l'année. Des crédits en CNR ont été accordés au titre du personnel médical et non médical pour un montant de 3,090 M€ qui se décomposent comme suit :

AC CNR : 2,83 M€, SMR : 0,15 M€, Dot Psy : 0,11 M€.

- La prime de pouvoir d'achat

Le décret N°2023-702 du 31 juillet 2023 concernant la création d'une prime exceptionnelle a donné lieu à un financement en 2023 s'élevant à 3,8 M€ soit AC CNR : 3,43 M€, SMR : 0,21 M€, Dot Psy : 0,14 M€

- Le rehaussement en point pour les bas salaires

Cette mesure consiste à revaloriser à compter du 01/07/2023 jusqu'à neuf points d'indice majoré les grilles indiciaires applicables aux personnels de catégorie B et C de la fonction publique. Le financement s'est élevé à 0,43M€

- La reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat

Dans ce contexte d'inflation, le financement s'est élevé à 0,49 M€

- La majoration du remboursement au titre des transports

A compter du 01/09/2023, la prise en charge des frais de transports domicile travail par les employeurs publics passent de 50% à 75% et a donné lieu à un financement de 0,06 M€

Les principaux faits marquants de l'exercice 2023 en termes d'investissement sont :

- Le développement de la phase 2 des travaux de Pasteur 2 constitue pour l'année 2023 l'investissement majeur, à hauteur de 45 M€,
- L'achèvement de travaux de relocalisation de l'odontologie pour 9,80 M€,
- L'activation des travaux en cours sur le Dossier Patient Informatisé pour 1,1 M€, sur le poste logiciel,
- Le remplacement des infrastructures du réseau pour 2,80 M€
- La relocalisation du service Génétique de l'Archet pour 3,99 M€

Article 50 de la LFSS 2021 :

Le contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier du 12 décembre 2021 entre le CHU et l'ARS PACA, a alloué au CHU une dotation totale de 125,7 M€, sur la période 2021-2029.

Ce dispositif d'aides issu de l'article 50 de la LFSS 2021 pour la restauration des marges financières a été enregistré comme suit au 31/12/2023 : Enregistrement en Ressources de Titre 3 du montant de l'aide annuelle soit 12,57 M€.

Amélioration de la qualité comptable

Dans le cadre de la fiabilisation des inventaires d'immobilisations entre la base Madrid du CHU et l'inventaire Hélios plusieurs opérations ont été réalisées en 2023.

La première a consisté à intégrer dans la base Madrid les terrains détenus par le CHU qui étaient jusque là suivis sur un tableau Excel.

Des écritures de correction de bilan d'ouverture ont permis de corriger des anomalies comptables : suramortissement, immobilisations amorties intégralement dans Madrid et non amorties sur Hélios

Un rapprochement des fiches Madrid des comptes 2371 et 2381 avec les soldes des comptes sur Hélios a été effectué.

Groupement Hospitalier des Alpes Maritimes (GHT) :

Depuis l'actualisation du Projet médical soignant partagé en 2019, 16 filières et une quarantaine de parcours ou projets structurent les travaux du GHT.

Suite aux évolutions réglementaires intervenues en 2021, la Commission Médicale de Groupement s'est mise en place le 31 mars 2022.

Conformément à l'article R. 6145-12 du CSP, sont retracées dans un budget annexe (budget G) pour les établissements supports de GHT, les opérations concernant les fonctions et activités mentionnées aux I, II et III de l'article L. 6132-3 du CSP, à savoir :

- Les fonctions dévolues à l'établissement support : SI, achat, DIM, coordination des écoles et instituts de formation, et depuis 2022 les orientations stratégiques en matière de RH médicales ;
- La gestion par l'établissement support des équipes médicales communes et mise en place de pôle inter établissement ;
- L'organisation en commun des activités d'imagerie interventionnelle, de biologie médicale et de pharmacie.

Il est à souligner que le budget G n'a pas vocation à retracer toutes les opérations en recettes et en dépenses liées à ces activités, mais seulement les coûts de gestion inhérents au pilotage assuré par l'établissement support pour le compte des établissements parties.

Le budget 2023 s'est élevé à 4,1 M€ de dépenses. Par ailleurs, 1,2 M€ ont été investis dans les systèmes d'informations pour poursuivre la mise en œuvre du SIH territorial.

Depuis 2018, ce budget est effectivement mouvementé et fait l'objet d'un dialogue constant entre les Directeurs des Finances des établissements du GHT, tant au cours d'échanges réguliers que lors des instances du GHT.

Il est rappelé que conformément aux termes de l'arrêté du 10 novembre 2016 modifié par celui du 6 novembre 2017, la base de liquidation des participations de l'ensemble des membres doit inclure la provision pour CET, que le CHU, établissement support, a pris à sa charge jusqu'à présent.

Le CHU, en tant qu'établissement support, a financé au cours des exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 l'intégralité des dépenses d'investissements destinées à l'ensemble des membres notamment dans la création de plateformes numériques communes.

Les dépenses d'investissement par exercice se sont élevées à :

- 1,21 M€ en 2020
- 2,17 M€ en 2021
- 2,07 M€ en 2022
- 1,20 M€ en 2023

Le CHU a proposé aux autres membres de contribuer au financement de ces investissements en appliquant une clé de répartition, propre à chaque projet.

Ce choix a été fait conformément à la recommandation de l'avis du CNOCP du 4 juillet 2016.

La contribution 2023 a également été titrée. Les appels de fonds ont été effectués en deux temps :

- Un acompte sur le réalisé au 30/06/2023 pour 631 321 €.
- Et le solde en janvier 2024 lors de la journée complémentaire pour 574 912 €.

Concernant les charges et produits d'exploitation : conformément à la réglementation du CNOCP, l'établissement support a tenu compte de l'avis du CNOCP publié le 04/07/2016 et a appliqué le schéma comptable en cas de financement commun des investissements au sein du GHT.

1.4. Circonstances empêchant de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes (PF3)

Certaines circonstances spécifiques à l'exercice 2023 doivent être soulignées :

1.4.1 Les suites de la crise sanitaire

- La Sécurisation Modulée à l'Activité 2023 (activités MCO et HAD) s'est substituée au mécanisme de garantie de financement sur l'ensemble des recettes liés aux GHS et suppléments, aux GHT, aux prestations de dialyse et prélèvements d'organes (arrêté du 03/06/2023)
- Sur l'année 2023, seul 0,05 M€ a été octroyé en crédits non reconductibles au titre du COVID (covid long)
En 2022, les crédits COVID se sont élevés à 4, 252M€

- Par ailleurs la mise en œuvre des mesures SEGUR s'est poursuivie. En termes de dotations, des crédits spécifiques fléchés « SEGUR » ont été notifiés sur l'année 2023 pour un montant de 13,32 M€.
Pour mémoire en 2022 les crédits au titre du SEGUR se sont élevés à 12,3 M€.

SEGUR

LIBELLE			AC	DAF SSR	Dotation provisionnelle PSY	TOTAL
Revalorisation du régime indemnitaire des managers médicaux (PCME)	CR	PM				0,00
Revalorisation du régime indemnitaire des managers médicaux (chef de pôle, chef de service)	CR	PM				0,00
REVALORISATION DES PERSONNELS MEDICAUX DES EPS	CNR	PM		75 995,00		75 995,00
REVALORISATION DES PERSONNELS NON MEDICAUX DES EPS	CNR	PNM		2 618 328,00		2 618 328,00
Prime encadrement	CNR	PNM				0,00
Relèvement de l'indice minimale de traitement à l'indice majoré 340	CNR	PNM		303 684,00		303 684,00
Revalorisation des grilles indiciaires personnel soignant	CNR	PNM		595 262,00		595 262,00
Prime d'encadrement	CNR	PNM		17 584,00		17 584,00
Revalorisation des ingénieurs	CNR	PNM		4 029,00	188,00	4 217,00
Grade à accès fonctionnel	CNR	PNM		7 767,00	808,00	8 575,00
Revalorisation des AAH	CNR	PNM		2 381,00	1 026,00	3 407,00
Tuteur d'apprentissage	CNR	PNM		1 359,00	368,00	1 727,00
Indice minimum de traitement	CNR	PNM		53 831,00	14 204,00	68 035,00
Bonification d'ancienneté	CNR	PNM		8 827,00	2 330,00	11 157,00
Prime de service 2022	CNR	PNM		7 894,00	2 083,00	9 977,00
Création du nouveau statut de praticien contractuel	CNR	PM	772 381,00	33 821,00	11 872,00	818 074,00
Revalorisation des émoluments hospitaliers des personnels enseignants et hospitaliers titulaires des CHU	CNR	PM	89 200,00		2 300,00	91 500,00
Revalorisation des émoluments hospitaliers des personnels enseignants et hospitaliers titulaires des CHU	CNR	PM	81 908,00		2 289,00	84 197,00
Péréquation EPS	CNR	PNM/PM	3 092 966,00			3 092 966,00
Sécurisation des organisations et des environnements de travail	CNR	PNM	5 515 894,00			5 515 894,00
TOTAL			9 552 349,00	3 730 762,00	37 468,00	13 320 579,00

1.4.2 Réforme des tarifs journaliers de prestation (TJP) SMR ?

La réforme de la tarification nationale journalière des prestations (TNJP) est entrée en vigueur au 1er janvier 2022 pour les champs MCO, PSY et HAD et au 1er juillet 2023 pour le champ SMR.

Désormais, les tarifs journaliers de prestations (TJP) applicables à chaque établissement dépendent de la catégorie d'établissements auquel il appartient et de la nature / type de séjour réalisé.

Les catégories d'établissement sont définies au regard :

- Du niveau d'activité des établissements l'année précédente,
- De leur spécialisation l'année précédente ;
- Ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont amenés à prendre en charge certains patients sur la base de critères territoriaux.

Le CHU de Nice dépend du groupe 2 des catégories des établissements.

Chaque année, les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale arrêtent la TNJP ainsi que les valeurs applicables. Ces TNJP sont revalorisés chaque année en fonction du taux d'évolution de l'objectif national des dépenses.

Afin de limiter les effets revenus des établissements, un coefficient de transition est mis en place entre 2022 et 2025. Si l'établissement est « perdant » avec la mise en place de ces nouveaux tarifs, le coefficient de transition est supérieur à 1. Au contraire, si l'établissement est « gagnant », alors le coefficient de transition est inférieur à 1. Le coefficient de transition est appliqué chaque année pour atteindre 1 au 1er janvier 2026 de façon linéaire.

Pour le CHU de Nice, le coefficient de transition sur l'exercice 2023 s'élève à 0,9597 pour le champ MCO, à 1,0671 pour le champ PSY et à 1,1049 pour le champ SMR.

La mise en œuvre de la TNJP s'est traduite par la création de nouvelles valeurs de disciplines médico-tarifaires (DMT) sur le principe suivant : à un TNJP correspond une et une seule valeur de DMT définie au niveau national.

1.4.3 Réforme du financement de la psychiatrie

La réforme du financement de la psychiatrie au 01/01/2023, s'est accompagnée de changement de nomenclature comptable sur les dotations.

A compter de 2023, les dotations de financement de la psychiatrie sont enregistrées sur le compte H73117 : dotation de financement de la psychiatrie et les produits de financement des activités de SMR sur le compte H73115.

1.4.4 Point sur la situation fiscale et rappel de la situation antérieure

- TVA déductible sur les achats et les investissements

Pour rappel, l'établissement conseillé par le cabinet ALTRA CONSULTING a mis en place à partir de l'exercice 2012 la méthode dite de l'affectation en matière de déductibilité de la TVA.

A ce titre, des régularisations en matière de TVA déductible ont été comptabilisées annuellement, en produits ou charges exceptionnels tel que détaillé ci-dessous :

Exercice comptable	Régularisation	Montant (K€)
2012 à 2015	Produit exceptionnel	2 929 K€
2016	Produit exceptionnel	631 K€
2017	Charges exceptionnelle	95 K€
2018	Charges exceptionnelle	70 K€
2019	Produit exceptionnel	781 K€
2020	Produit exceptionnel	705 K€
2021	Produit exceptionnel	595 K€
2022	Produit exceptionnel	1 277 K€
2023	Produit exceptionnel	1 008 K€

- Dispositif de livraison à soi-même relatif aux mandats 2023 de l'opération PASTEUR 2 :

L'année 2021 a constitué le point de départ de la phase 2 de Pasteur 2 dont la date d'achèvement est prévue sur le premier semestre 2025.

L'application du dispositif de la livraison à soi-même sur les mandats de phase 2 consiste à récupérer 100 % de la TVA facturée au CHU.

Au cours de l'exercice 2023 le CHU a pu dégager 8,14 M€ de crédit de TVA grâce à ce dispositif. Pour rappel un crédit de 4,28 M€ avait été constaté en 2022.

A ce jour, l'intégralité de ces demandes a été remboursée.

- Contentieux fiscal suite à l'avis de vérification du 08/04/2019 :

Parallèlement à cela, l'application de la méthode de l'affectation pour le calcul de la TVA déductible a fait l'objet d'une demande de recours déposée auprès de l'administration fiscale le 22/02/2017.

Au 31/12/2017, dans l'attente d'une position de l'administration fiscale, l'établissement a provisionné l'intégralité des sommes comptabilisées en produits exceptionnels soit 3 559 792 €.

Le 08/02/2018, l'administration fiscale a statué sur la demande de changement de méthode de déduction de la TVA et a accepté son application à compter du dépôt de la demande de recours. La réponse a toutefois remis en question l'application rétroactive de cette méthode aux exercices antérieurs. Dès lors, l'établissement a maintenu l'évaluation du risque initiale soit 100 % des produits comptabilisés pour un montant de 3 559 792 €.

Le 06/04/2018, une demande de second examen a été sollicitée par le CHU, conformément aux dispositions de l'article L 80 B du livre des procédures fiscales. A ce jour, l'établissement a été informé que le Collège de second examen se tiendrait à la DRFIP le 02/07/2018.

En date du 28/08/2018, la DDFiP a adressé au CHU l'avis du Collège de second examen.

Ce dernier a considéré que le crédit de TVA relatif à l'année 2012 a valablement été constitué et pouvait faire l'objet d'une imputation ou d'un remboursement.

Dès lors, le CHU a, d'une part demandé le remboursement du crédit de TVA total existant à cette date, soit 2 390 144 €, sur la déclaration CA3 d'août 2018, et d'autre part, repris l'intégralité de la provision pour risques précédemment constatée.

Le 8/04/2019, le CHU a reçu un avis de vérification de comptabilité émanant de la DGFiP.

Ce contrôle porte sur les taxes sur le chiffre d'affaires sur la période allant du 01/01/2016 au 28/02/2019.

Le contrôle a débuté le 23/04/2019 ; et s'est terminée en décembre 2019 et une proposition de rectification a été notifiée le 13 décembre 2019 par le vérificateur.

Il résulte un redressement de TVA due en majeure partie à l'intégration des frais financiers au cout de revient de l'hôpital Pasteur 2.

Le montant du redressement est de près de 6,5 M€. Une procédure est actuellement en cours afin de contester ce montant. En 2018, la somme de 700 000 € a été provisionnée. Compte tenu du redressement encouru une dotation complémentaire de 5,8 M€ a été comptabilisée en 2019.

Le crédit de TVA de 2 390 144 € a été remboursé en avril 2020.

Au cours de l'année 2020 la procédure s'est poursuivie sans aboutir à un dénouement à ce stade. La provision a donc été maintenue pour 6,5 M€ au 31/12/2020.

Par lettre recommandé avec avis de réception du 28 octobre 2021 l'administration fiscale a rejeté les arguments du CHU contestant le redressement, et maintenu sa proposition de rectification.

Le 15 décembre 2022, l'administration fiscale a notifié la mise en recouvrement du redressement fiscal pour un montant de 6 527 885 € dont 117 625 € de majorations et pénalités.

Le CHU a par l'intermédiaire de son cabinet de conseil ALTRA CONSULTING déposé une nouvelle réclamation préalable contentieuse auprès de l'administration fiscale le 22/02/2023. Parallèlement à cette procédure le CHU a demandé la suspension de la procédure de mise en recouvrement ainsi que la levée de l'inscription de privilège effectuée par l'administration fiscale.

Le litige se poursuivant la provision reste maintenue au 31/12/2022.

Le 6 avril 2023, l'administration répond favorablement à la demande de dispense de constitution de garantie formulée par le CHU.

Le 5 septembre 2023 l'administration a rejeté la réclamation contentieuse du 22/02/2023 pour défaut de justificatifs.

Le 2 novembre 2023 le Cabinet ALTRA CONSULTING dépose une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif de Nice pour contester le redressement.

Le 10 novembre 2023 le Tribunal Administratif de Nice accueille réception de la requête.

Un mémoire en défense demandant le rejet du redressement a été déposé le 6 février 2024

La réponse de l'administration restant insatisfaisante, un mémoire en réplique confirmant la position du CHU a été adressé le 5 avril 2024.

Le litige se poursuivant la provision reste maintenue au 31/12/2023



1.5. NOTE RELATIVE AUX POSTES DU BILAN

1.5.1. Etat BI1 Tableau des immobilisations

	Compte	Valeur brute 31/12/2022	Correction BO	Valeur brute 31/12/2022 Après correction	Augmentation	Diminution	Valeur brute 31/12/2023
Immobilisations incorporelles		42 336 995	-	42 332 248	7 168 014	3 507 619	45 992 644
Frais d'établissement	201	139 119		139 119			139 119
Frais de recherche et dvpmt	203	2 043 629		2 043 629	17 710	1 485 202	576 137
Concessions, droits	205	33 402 621		33 402 621	6 354 848		39 767 469
Autres immos incorporelles	208	-		-			-
Immos incorporelles en cours	237	6 751 626	-	6 746 879	785 457	2 022 417	5 509 919
Immobilisations corporelles		1 016 778 978	-	1 016 778 978	99 144 683	31 316 861	1 084 606 800
Terrains	211-212	9 872 158		9 872 158			9 872 158
Constructions	213-214	713 843 521		713 843 521	26 635 012	503 355	739 975 178
Installations techniques	215	132 624 137		132 624 137	9 748 321	4 615 955	137 756 502
Autres immobilisations corporelles	218	94 518 335		94 518 335	7 060 147	430 276	101 148 206
Immobilisations corporelles en cours	238	65 920 826		65 920 826	55 701 203	25 767 275	95 854 754
Immobilisations reçues en affectation		-					-
Immobilisations mises à disposition		-					-
Immobilisations financières		88 431 682	-	88 431 682	16 300	12 570 000	75 877 982
Participations et créances rattachées	260	304 101		304 101			304 101
Autres immobilisations financières	270	88 127 581		88 127 581	16 300	12 570 000	75 573 881
TOTAL VALEURS BRUTES		1 147 547 655	-	1 147 542 908	106 328 997	47 394 480	1 206 477 425

Les immobilisations financières s'élèvent à 75,88 M€. Les mouvements 2023 de ce poste résultent des écritures induites par le dispositif d'aides issus de l'article 50 de la LFSS 2021. Le contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier du 12 décembre 2021 a alloué au CHU, une dotation de 125 700 000 €, sur la période 2021-2029, enregistrée en immobilisations financières en 2021. Chaque année, ce poste est diminué du montant des versements effectués par l'ARS (soit 12,57 M€ au titre de 2023).

1.5.2. Etat BI2 Tableau des amortissements

	Compte	Amortissements cumulés 31/12/2022 Solde créditeur	Correction BO	Amortissements cumulés 31/12/2022 Après correction	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulés 31/12/2023 Solde créditeur
Immobilisations incorporelles		19 186 390	- 24 583	19 161 807	4 383 770	-	23 545 577
Frais d'établissement	2801	139 119		139 119			139 119
Frais de recherche et dvpmt	2803	429 810	- 24 583	405 227	54 906		460 133
Concessions, droits	2805	18 617 461		18 617 461	4 328 864		22 946 325
Autres immos incorporelles	2808	-				-	-
Immos incorporelles en cours		-					-
Immobilisations corporelles		512 030 047	766	512 030 813	32 236 550	4 901 153	539 366 209
Terrains	2811-2812	1 735 436		1 735 436	28 886		1 764 322
Constructions	2813-2814	324 070 625	-	324 070 625	20 475 778	17 654	344 528 749
Installations techniques	2815	105 967 951		105 967 951	7 178 253	4 455 673	108 690 531
Autres immobilisations corporelles	2818	80 256 035	766	80 256 802	4 553 632	427 826	84 382 608
Immobilisations mises à disposition	282	-		-			-
TOTAL AMORTISSEMENTS		531 216 437	- 23 817	531 192 620	36 620 320	4 901 153	562 911 787



1.5.3. Etat BI3 Variation des capitaux propres

Capitaux propres (en K€)	31/12/2022	Correction BO	31/12/2022 Après Correction	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Apports	210 563 687		210 563 687		564 824	326 750	210 801 761
Réserves	158 086 059	-	10 481	158 075 578			159 458 350
Excédents affectés à l'investissement	123 396 125	-	10 481	123 385 645			123 385 645
Réserve de trésorerie	24 021 721			24 021 721			24 021 721
Réserves de compensation	10 668 213			10 668 213	1 382 772		12 050 985
Report à nouveau	- 209 613 885		- 247 345 826				247 345 826
Report à nouveau excédentaire	55 628		55 628				55 628
Report à nouveau déficitaire	- 247 425 270	23 817	- 247 401 454	- 43 935 894			291 337 348
Résultat de l'exercice (exédent ou déficit)	- 42 553 122		- 42 553 122	42 553 122		41 773 399	- 41 773 398
Subventions d'investissement	40 557 316	5 734	40 563 050		6 688 307	4 586 158	42 665 198
Provisions Réglementées	18 569 334	-	18 569 334		11 389 875	20 904 147	9 055 062
Droits de l'affectant							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	137 853 631	19 070	137 872 701	- 0	18 643 005	67 590 454	88 925 253



L'impact net est donc une baisse de près de 48,93 M€.

1.5.4. Etat BI4 Tableau synthétique des provisions pour risques et charges et des dépréciations :

	Montants au début de l'exercice	Corrections de bilan	bilan d'ouverture au 01/01/2023 corrigé	Dotations de l'exercice 2023	Reprises de l'exercice 2023	Montant à la fin de l'exercice 2023
Provisions pour risques et charges						
C/151 : Provisions pour risques						
C/ 1511 provisions pour litiges	355 707,46	0,00	355 707,46	457 718,61	50 800,00	762 626,07
C/ 1518 autres provisions pour risques	11 593 021,33		11 593 021,33		4 097 900,00	7 495 121,33
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	11 948 728,79	0,00	11 948 728,79	457 718,61	4 148 700,00	8 257 747,40
C/153 : Provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)	22 019 719,94		22 019 719,94	1 535 106,33	1 561 675,03	21 993 151,24
C/157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00			0,00
C/158 : Autres provisions pour charges	4 919 077,59		4 919 077,59	176 520,92	1 111 943,67	3 983 654,84
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	26 938 797,53	0,00	26 938 797,53	1 711 627,25	2 673 618,70	25 976 806,08
TOTAL	38 887 526,32	0,00	38 887 526,32	2 169 345,86	6 822 318,70	34 234 553,48
Dépreciation autres que compte financier						
C/49 : Dépréciation des comptes de tiers	13 990 222,41		13 990 222,41	1 978 694,70	2 677 729,67	13 291 187,44
TOTAL	13 990 222,41	0,00	13 990 222,41	-1 978 694,70	2 677 729,67	13 291 187,44

1.5.5. Etat BI5 Tableau synthétique des subventions d'équipements transférables

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	444 020,37	419 044,56	5 000,00	10 047,19	19 928,62
C/ 13121 - Subv equip't - Ecoles et Inst Form Prof	596 322,98	278 022,87	0,00	27 153,94	291 146,17
C/ 13128 - Autres	725 695,76	270 061,06	4158,41	28 533,85	431 259,26
C/ 1313 - Départements	6 648 367,57	3 462 108,01	1 103 126,70	352 962,81	3 936 423,45
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	751 837,70	161 632,20	50377,55	19 330,80	621 252,25
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	2317015,50	373213,72	512 878,74	520 668,68	1 936 011,84
C/ 13181 - Vers ts lib-exonération taxe apprentissag	50 872,85	48 018,67	-10 482,76	-18 656,06	11 027,48
C/ 13182 - FMESP - FMIS	5 465 960,50	1 413 181,42	3 668 800,81	488 946,64	7 232 633,25
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	15 351 063,50	505 320,27	-2 180 002,81	161 863,07	12 503 877,35
C/ 13186 - Subvention d'investissement structurant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13187 - MIGAC	7 317 561,00	192 665,12	500 000,00	124 195,83	7 500 700,05
C/ 13188 - Autres subventions	11 208 006,74	3 196 140,68	472 966,91	303 894,69	8 180 938,28
TOTAL	50 876 724,47	10 319 408,58	4 126 823,55	2 018 941,44	42 665 198,00

Les financements qui n'ont pu être enregistrés car conditionnés à la présentation de pièces justificatives relatives à la réalisation de la dépense sont listés ci-dessous :

ARRETE	AIDE A L'INVESTISSEMENT	MONTANT en €
ARS	Investissements du quotidien 2022 5M	2 977 620
ARS	Investissements 2022 AMP	229 000
ARS	FMIS Prise en charge des accidentés de la route	365 669
REGION PACA	e-santé Télémedecine	23 611
REGION PACA	Aide aux équipements onco-hématologie	13 474
ARS	2017 FMESPP hôpital numérique	203 600
ARS	PHARE FIR 2016	36 670
ARS	FMIS regroupement des laboratoires	36 500 000
Agence Biomédecine	FMIS Machine à perfusion rénale	11 500
REGION PACA	Regroupement des Laboratoires	5 000 000
ARS	Sécurisation des Accès	54 195
ARS	FIR -DSPE -(achats réserve de PC)	319 075
REGION PACA	Dossier 2023-00789	42 500
REGION PACA	Installation Clim IFSI et IFA	118 619
ARS	FMIS UCC	200 000
REGION PACA	Travaux Fondation Bellet	25 617
CAF	Travaux Crèche Pasteur	155 411
ARS	FIR 2023 - Traçabilité des DMI	80 000
Fondat° Hop Paris	Parcours de santé	23 250
ANS	Messagerie sécurisée de Santé	16 429
ANSSI	Parcours de cybersécurité	140 000
		TOTAL
		46 536 240



1.5.6. Etat BI6 Tableau des RAR amiable et contentieux :

18000 - CHU NICE

Exercice 2023

	Hospitalisés et consultants	Caisse de sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	8 806 378,98	153 130 811,68	102 892,47	322 576,39	15 788 086,56	688 861,71
Contentieux	3 834 235,12	0,00	0,00	0,00	33 694,33	591,02
Total	12 640 614,10	153 130 811,68	102 892,47	322 576,39	15 821 780,89	689 452,73

NB : ce tableau ne prend pas en compte les créances sur débiteurs divers comptabilisées en 46721/46726/467411 (non prévu dans HELIOS car les comptes 411 « Redevables – Amiable » et 416 « Redevables – Contentieux » constituent la majeure partie des restes à recouvrer pour un établissement public de santé).

1.5.7. Etat BI7 Tableau des RAR amiable et contentieux au 31/12 sur hospitalisés et consultants

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro		De 20,00 Euro à 100,00 Euro ¹		De 100,00 Euro à 1 000,00 Euro ²		Plus de 1 000,00 Euro		Total	
	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres
Amiable	385 028,05	26927	798 131,54	18741	2 229 808,39	9698	5 393 411,00	1394	8 806 378,98	56760
Contentieux	41 701,32	2919	114 202,24	2741	719 651,01	2269	2 958 680,55	720	3 834 235,12	8649
Total	426 729,37	29846	912 333,78	21482	2 949 459,40	11967	8 352 091,55	2114	12 640 614,10	65409

1.5.8. Etat BI8 Etat de la dette financière à long et moyen terme

COMPTES	Balance de sortie N-1	Exercice N		Balance de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C/163 Emprunts obligataires in fine	125 800 000,00 €	17 297 368,74 €	30 300 000,00 €	138 802 631,26 €
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €		
C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital				
C/1638 Autres emprunts obligataires	115 800 000,00 €	7 297 368,74 €	30 300 000,00 €	138 802 631,26 €
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	347 705 195,58 €	25 377 463,54 €	31 450 000,00 €	353 777 732,04 €
C/ 1641 Emprunts en euros	347 705 195,58 €	25 377 463,54 €	31 450 000,00 €	353 777 732,04 €
C/ 1643 Emprunts en devises				
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				
C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunt auprès des établissements de crédit				
C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros				
C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises				
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières				
C/ 1673 Prêts de l'Etat				
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP				
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé				
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux				
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie				
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières				
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)				
TOTAL	473 505 195,58 €	42 674 832,28 €	61 750 000,00 €	492 580 363,30 €

Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année (3) 10 000 000,00 €

(3) ce montant est calculé à partir de la formule suivante : (D1631 - C1632) + D1632

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)

Prêteur	Encours au 31/12
TOTAL	353 777 732,04 €
CDC	85 552 300,22 €
SG	16 612 215,38 €
RI	26 647 923,94 €
France Mutualiste	3 517 236,33 €
CREDIT AGRICOLE	15 000 000,00 €
CE	40 106 483,24 €
PBB	13 333 333,41 €
Crédit Foncier	24 625 000,00 €
SFIL	87 070 739,52 €
BANQUE POSTALE	41 312 500,00 €

RECAPITULATIF PAR LIGNE OBLIGATAIRE (ventilation du compte 1631)

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type d'indexation
1631002	EMISSION OBLIGATAIRE	0.0 ans	F

PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12 (y compris emprunts in fine)

Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant dû
N	42 674 832,28 €	492 580 363,30 €
N + 1	34 618 401,77 €	457 961 961,53 €
N + 2	36 376 862,87 €	421 585 098,66 €
N + 3	36 547 771,41 €	385 037 327,25 €
N + 4	36 337 305,35 €	348 700 021,90 €
N + 5	32 079 145,63 €	316 620 876,27 €
N + 6	31 440 317,25 €	285 180 559,02 €
N + 7	31 293 422,18 €	253 887 136,86 €
N + 8	29 605 522,74 €	224 281 614,12 €
N + 9	29 452 033,31 €	194 829 580,81 €
N + 10	28 558 387,79 €	166 271 193,02 €
N + 11	25 527 365,03 €	140 743 827,99 €
N + 12	23 404 790,57 €	117 339 037,42 €
N + 13	23 379 773,37 €	93 959 264,05 €
N + 14	22 769 247,27 €	71 190 016,78 €
N + 15	20 311 009,72 €	50 879 007,06 €
N + 16	16 590 231,21 €	34 288 775,85 €
N + 17	13 238 211,32 €	21 050 564,53 €
N + 18	8 533 527,17 €	12 517 037,36 €
N + 19	4 486 180,74 €	8 030 856,62 €
N + 20	2 055 356,62 €	5 975 500,00 €
N + 21	1 258 000,00 €	4 717 500,00 €
N + 22	1 258 000,00 €	3 459 500,00 €
N + 23	1 258 000,00 €	2 201 500,00 €
N + 24	1 258 000,00 €	943 500,00 €
N + 25	943 500,00 €	0,00 €

*Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine)

Etat AO : Suivi Appel d'Offres

Consultations pour emprunts				Contrats de prêt signés			
No de Suivi (un numéro de suivi par consultation, si besoin "dé doubler" les lignes si plusieurs contrats signés pour une même consultation)	Mois de consultation (1)	Durée demandée en années	Montant demandé (2)	Numéro du contrat associé (si prêt signé SINON INSCRIRE "NON SUIVI")	MONTANT DU CONTRAT DU PRET "mettre 0 si consultation non suivie de prêt" (4)	Conditions financières obtenues (6)	Taux de couverture (4)/(2) ** (si un numéro de suivi=un numéro de contrat signé)
1	Avril	20	30 300 000	1638006	30 300 000	3,81	100,00%
1	Avril	25	25 865 656	1641888	25 865 656	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	100,00%
1	Avril	25	5 584 344	1641887	5 584 344	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	100,00%
TOTAL			61 750 000		61 750 000		100,00%

1.5.9. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme

Caractéristiques Générales (1)

CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT														
Référence emprunt	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt initial	Taux d'intérêt initial	Taux actuel initial	Devise	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital	
				1			2	3	4			5	6	
C/163 Emprunts obligataires														
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine														
1631002	EO 10M 2013	EMISSION OBLIGATAIRE	14/02/2013	14/02/2013	14/02/2023	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,65 %	3,65%	3,65%	EUR	F		
C/1638 Autres emprunts obligataires														
1638000	1638000	EMISSION OBLIGATAIRE	17/07/2017	03/08/2017	03/08/2037	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,817 %	1,82%	1,82%	EUR	AC	A	
1638002	XS2366643091	EMISSION OBLIGATAIRE	20/07/2021	29/07/2021	29/07/2041	153 800 000,00 €	F	Taux fixe à 0,98 %	0,98%	0,98%	EUR	AC	A	
1638001	FR00140048L7	EMISSION OBLIGATAIRE	07/07/2021	09/07/2021	09/07/2041	34 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,06 %	1,06%	1,06%	EUR	AC	A	
1638003	FR001400ANH7	EMISSION OBLIGATAIRE	07/06/2022	10/06/2022	10/06/2042	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,895 %	1,90%	1,90%	EUR	AC	A	
1638004	FR001400ALH1	EMISSION OBLIGATAIRE	08/06/2022	10/06/2022	10/06/2042	25 000 000,00 €	F	Taux fixe à 2,17 %	2,17%	2,17%	EUR	AC	A	
1638005	FR001400AQG2	EMISSION OBLIGATAIRE	08/06/2022	10/06/2022	10/06/2037	19 500 000,00 €	V	(Euribor 3M + 0,65)-Floor - 0,65 sur Euribor 3M	0,35%	0,35%	EUR	AC	A	
1638006		EMISSION OBLIGATAIRE	08/06/2023	08/06/2023	15/06/2043	30 300 000,00 €	F	Taux fixe à 3,81 %	3,81%	3,92%	EUR	AC	T	
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit														
C/ 1641 Emprunts en euros														
1641343	MPH268500EUR Ex MPH241296-réam	SFIL CAFFIL	10/07/2006	01/10/2006	01/10/2023	594 338 140,82 €	F	Taux fixe à 4,495 %	4,50%	4,56%	EUR	AC	T	
1641346	MIN241137EUR/0251616	SFIL CAFFIL	01/07/2009	01/07/2009	01/07/2039	594 338 140,82 €	F	Taux fixe à 4,61 %	4,61%	4,68%	EUR	P	A	
1641347	MIN241137EUR/0251616	SFIL CAFFIL	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2040	28 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,65 %	4,65%	4,72%	EUR	P	A	
						19 000 000,00 €								

Référence emprunt	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt initial	Taux d'intérêt initial	Taux actuel initial	Devise	Modalités de remboursement du capital	Péodicité de remboursement du capital	1	2	3	4	5	6
1641348	MPH270015EUR	SFIL CAFFIL	04/07/2006	30/06/2011	01/07/2041	23 000 000,00 €	C	Taux fixe annulable à 4,36 % (date d'exercice 01/07/2016)	4,36%	4,42%	EUR	AC	A						
1641349	MIN242802EUR	SFIL CAFFIL	01/07/2008	01/07/2008	01/07/2038	25 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,13 %	4,13%	4,19%	EUR	P	A						
1641350	MIN242837EUR	SFIL CAFFIL	01/07/2008	01/07/2008	01/07/2038	16 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,13 %	4,13%	4,19%	EUR	P	A						
1641851	17093/003/002	SOCIETE GENERALE	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2040	13 000 000,00 €	C	Taux fixe à 4,2 %	4,20%	4,26%	EUR	P	A						
1641852	2009-071/A1009197	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2009	31/12/2009	25/12/2029	7 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,65 %	4,65%	4,80%	EUR	AC	T						
1641854	2009-072/A1009198	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2010	31/12/2010	25/12/2030	15 500 000,00 €	F	Taux fixe à 4,83 %	4,83%	4,99%	EUR	AC	T						
1641853	17804/004/001	SOCIETE GENERALE	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2030	7 500 000,00 €	F	Taux fixe à 4,83 %	4,83%	4,99%	EUR	AC	T						
1641855	LLN.CHUNice	Rivage Investment	25/01/2012	25/01/2012	25/01/2042	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 5,96 %	5,96%	6,13%	EUR	AC	M						
1641857	A1012114/CE 2012.027	CAISSE D'EPARGNE	23/02/2012	25/05/2012	25/05/2027	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 5,61 %	5,61%	5,76%	EUR	AC	M						
1641858	SG-10M	SOCIETE GENERALE	04/07/2012	09/07/2012	09/07/2032	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,95 %	4,95%	5,12%	EUR	AC	T						
1641861	PBB-50M	Deutsche Pfandbriefbank AG	17/12/2012	28/12/2012	28/12/2027	50 000 000,00 €	V	Euribor 3M + 2,7	2,89%	2,96%	EUR	AC	T						
1641862	0021 447 W	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/01/2013	25/01/2013	25/01/2033	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 5,1 %	5,10%	5,28%	EUR	AC	T						
1641864	A10130011	CAISSE D'EPARGNE	31/01/2013	08/08/2013	25/08/2028	15 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,77 %	4,77%	4,88%	EUR	AC	M						
1641867	MON505953EUR	BANQUE POSTALE	22/12/2015	22/12/2015	01/01/2031	15 000 000,00 €	F	Taux fixe à 2,06 %	2,06%	2,08%	EUR	AC	T						
1641868	5120347	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2015	18/12/2015	01/01/2041	16 986 000,00 €	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,75%	1,75%	EUR	AC	T						
1641869	A1015786	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2015	22/02/2016	25/02/2036	1 986 000,00 €	F	Taux fixe à 3,24 %	3,24%	3,28%	EUR	AC	T						

Référence emprunt	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt initial	Taux d'intérêt initial	Taux actuel initial	Devise	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital
				1			2	3	4			5	6
1641870	A1016501	CAISSE D'EPARGNE	29/06/2016	27/07/2016	25/08/2036	15 000 000,00 €	F	Taux fixe à 2.94 %	2,94%	2,97%	EUR	AC	T
1641871	1091761893	France Mutualiste	15/11/2016	21/11/2016	21/11/2036	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 2.6 %	2,60%	2,63%	EUR	P	M
1641872	A1016501	Rivage Investment	25/11/2016	25/11/2016	25/08/2036	9 875 000,00 €	F	Taux fixe à 2.94 %	2,94%	2,97%	EUR	AC	T
1641056-ream	1294774	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2017	01/01/2017	01/02/2033	23 828 496,82 €	V	Livret A(Préfixé) + 1.56	2,31%	2,31%	EUR	AC	A
1641859-réam.	1294776	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/09/2012	01/01/2017	01/11/2042	2 747 333,28 €	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	1,85%	1,85%	EUR	AC	T
1641860-ream.	1294777	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/10/2012	01/01/2017	01/02/2028	7 499 999,95 €	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	1,75%	EUR	AC	T
1641863-ream	1294778	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/01/2013	01/01/2017	01/02/2033	8 431 977,44 €	V	Livret A(Préfixé) + 1.56	2,31%	2,31%	EUR	AC	A
1641875	5245950	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/06/2018	11/06/2018	01/07/2039	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.82 %	1,82%	1,82%	EUR	P	T
1641874	00601721362	CREDIT AGRICOLE	30/05/2018	10/06/2018	10/06/2038	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.8 %	1,80%	1,81%	EUR	AC	T
1641873	MON 522576 ex MON521003	SFIL CAFFIL	05/06/2018	25/06/2018	01/07/2038	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.83 %	1,83%	1,87%	EUR	AC	T
1641876	A1018A43	CAISSE D'EPARGNE	16/07/2018	25/07/2018	25/07/2038	5 000 000,00 €	V	(Livret A(Préfixé) + 0.65)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,40%	1,43%	EUR	AC	T
1641877	MON526791EUR	BANQUE POSTALE	06/06/2019	19/06/2019	01/09/2039	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.43 %	1,43%	1,46%	EUR	AC	T
1641878	006022501	CREDIT AGRICOLE	17/06/2019	20/06/2019	20/06/2039	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.65 %	1,65%	1,66%	EUR	AC	T
1641881	A1019278	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2019	24/03/2020	24/07/2040	10 500 000,00 €	V	(Euribor 3M + 0.81)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,81%	0,82%	EUR	AC	S
1641880	A1019277	Rivage Investment	19/07/2019	01/08/2019	25/08/2039	5 500 000,00 €	F	Taux fixe à 1.52 %	1,52%	1,55%	EUR	P	T
1641879	A1019279	CAISSE D'EPARGNE	04/08/2019	04/11/2019	25/07/2040	5 000 000,00 €	V	(Euribor 3M + 0.6)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,60%	0,61%	EUR	AC	T
1641882	MON541126EUR Ex MON532973EUR	SFIL CAFFIL	05/06/2020	22/06/2020	01/08/2040	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.27 %	1,27%	1,30%	EUR	AC	T

Référence emprunt	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt 1	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C) 2	Formule de calcul du taux d'intérêt initial 3	Taux d'intérêt initial 4	Taux actuel initial	Devise	Modalités de remboursement du capital 5	Périodicité de remboursement du capital 6
1641883	MON532975EUR	BANQUE POSTALE	05/06/2020	22/06/2020	01/08/2040	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.27 %	1,27%	1,30%	EUR	AC	T
1641884	A1020100	Rivage Investment	16/06/2020	25/06/2020	25/06/2040	10 500 000,00 €	F	Taux fixe à 1.335 %	1,34%	1,36%	EUR	AC	T
1641886	5375154	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/11/2020	02/11/2020	01/11/2040	12 500 000,00 €	F	Taux fixe à 0.56 %	0,56%	0,56%	EUR	P	T
1641885	A1020117	CAISSE D'EPARGNE	29/07/2020	11/03/2021	25/06/2041	4 000 000,00 €	V	(Euribor 3M + 0.81)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,81%	0,82%	EUR	AC	T
1641887	5544207	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/08/2023	01/09/2023	01/09/2048	5 584 344,00 €	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,60%	3,60%	EUR	AC	T
1641888	5544208	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/08/2023	01/09/2023	01/09/2048	25 865 656,00 €	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,60%	3,60%	EUR	AC	T
1641865	0 026 781 P	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/12/2013	13/01/2014	13/01/2034	30 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3.99 %	3,99%	4,11%	EUR	AC	T
1641866	MON281869EUR	BANQUE POSTALE	20/01/2014	20/03/2014	01/04/2034	40 000 000,00 €	V	Euribor 12M + 1.74	2,32%	2,38%	EUR	AC	A
C/ 1643 Emprunts en devises													
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie													
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières													
C/ 1673 Prêts de l'Etat													
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP													
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé													
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux													
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie													
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières													
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)													
TOTAL						758 138 140,82 €							

Caractéristiques Générales (2)

Référence emprunt	Niveau de risque de l'indice (chiffre)	SI RISQUE >= 2A		
		Niveau de risque de la structure (lettre)	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée
C/163 Emprunts obligataires				
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	1	A		
1631002				
C/1638 Autres emprunts obligataires				
1638000	1	A		
1638002	1	A		
1638001	1	A		
1638003	1	A		
1638004	1	A		
1638005	1	A		
1638006	1	A		
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit				
C/ 1641 Emprunts en euros				
1641343	1	A		
1641346	1	A		
1641347	1	A		
1641348	1	A		
1641349	1	A		
1641350	1	A		
1641851	1	B	30/06/2011	01/07/2016
1641852	1	A	01/07/2012	01/07/2040
1641854	1	A		
1641853	1	A		
1641855	1	A		
1641857	1	A		
1641858	1	A		
1641861	1	A		
1641862	1	A		
1641864	1	A		
1641867	1	A		
1641868	1	A		
1641869	1	A		
1641870	1	A		
1641871	1	A		
1641872	1	A		
1641056-ream	1	A		
1641859-ream.	1	A		
1641860-ream.	1	A		
1641863-ream.	1	A		
1641875	1	A		
1641874	1	A		

Référence emprunt	NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler) avant couverture		SI RISQUE >= 2A		
	Niveau de risque de l'indice (chiffre)	Niveau de risque de la structure (lettre)	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée
1641873	1	A			
1641876	1	A			
1641877	1	A			
1641878	1	A			
1641881	1	A			
1641880	1	A			
1641879	1	A			
1641882	1	A			
1641883	1	A			
1641884	1	A			
1641886	1	A			
1641885	1	A			
1641887	1	A			
1641888	1	A			
1641885	1	A			
1641886	1	A			
C/ 1643 Emprunts en devises					
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					
C/ 167 Emprunts assortis de conditions particulières					
C/ 1673 Prêts de l'Etat					
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP					
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé					
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux					
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie					
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières					
C/ 168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)					
TOTAL					

Caractéristiques Générales (3)

Référence emprunt	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé partiel réalisé sur l'exercice? (si oui, indiquer le montant remboursé)	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
	Échéance de l'exercice - partie capital	Échéance de l'exercice - partie intérêt									
10	11	12	13	13							
C/163 Emprunts obligataires	17 297 368,74 €	2 784 767,02 €						0,00 €		138 802 631,26 €	125 800 000,00 €
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	10 000 000,00 €	365 000,00 €									10 000 000,00 €
1631002	10 000 000,00 €	365 000,00 €	F	Taux fixe à 3,65 %	3,65%	3,65%			N		10 000 000,00 €
C/1638 Autres emprunts obligataires	7 297 368,74 €	2 419 767,02 €						0,00 €		138 802 631,26 €	115 800 000,00 €
1638000	1 000 000,00 €	272 550,00 €	F	Taux fixe à 1,817 %	1,82%	1,82%		0,00 €	N	14 000 000,00 €	15 000 000,00 €
1638002	1 000 000,00 €	186 200,00 €	F	Taux fixe à 0,98 %	0,98%	0,98%		0,00 €	N	18 000 000,00 €	19 000 000,00 €
1638001	1 700 000,00 €	342 380,00 €	F	Taux fixe à 1,06 %	1,06%	1,06%			N	30 600 000,00 €	32 300 000,00 €
1638003	250 000,00 €	94 750,00 €	F	Taux fixe à 1,895 %	1,90%	1,90%			N	4 750 000,00 €	5 000 000,00 €
1638004	1 250 000,00 €	542 500,00 €	F	Taux fixe à 2,17 % (Euribor 3M + 0,65)-Floor - 0,65 sur Euribor 3M	2,17%	2,17%			N	23 750 000,00 €	25 000 000,00 €
1638005	1 300 000,00 €	398 390,42 €	V	Euribor 3M Taux fixe à 3,81 %	4,45%	4,51%			N	18 200 000,00 €	19 500 000,00 €
1638006	797 368,74 €	582 996,60 €	F		3,81%	3,92%			N	29 502 631,26 €	
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	25 377 463,54 €	11 688 264,20 €						23 875 775,23 €		353 777 732,04 €	347 705 195,58 €
C/ 1641 Emprunts en euros	25 377 463,54 €	11 688 264,20 €						23 875 775,23 €		353 777 732,04 €	347 705 195,58 €
1641343	266 666,55 €	3 522,28 €	V	Euribor 3M-Floor 0 sur Euribor 3M	3,59%	3,69%			N		266 666,55 €
1641346	807 102,14 €	947 216,28 €	F	Taux fixe à 4,61 %	4,61%	4,68%		3 411 574,27 €	N	19 458 423,14 €	20 265 525,28 €
1641347	534 907,51 €	699 612,68 €	F	Taux fixe à 4,65 %	4,65%	4,72%		2 613 859,24 €	N	14 304 424,71 €	14 839 332,22 €
1641348	766 666,67 €	643 927,59 €	F	Taux fixe à 4,36 %	4,36%	4,42%		2 010 372,49 €	N	13 799 999,96 €	14 566 666,63 €
1641349	785 873,19 €	746 428,36 €	F	Taux fixe à 4,13 %	4,13%	4,19%		2 208 558,27 €	N	17 039 872,98 €	17 825 746,17 €

Référence emprunt	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuarial	Remboursement anticipé partiel réalisé sur l'exercice? (si oui, indiquer le montant remboursé)	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Couverture? (si oui, indiquer le montant couvert)	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
	Échéance de l'exercice - partie capital	Échéance de l'exercice - partie intérêt									
			10	11	12	13					
1641350	502 958,84 €	477 714,15 €	F	Taux fixe à 4,13 % Taux fixe 4,94% à barrière 6% sur Euribor 1M (Marge de 1,95%)	4,13%	4,19%		1 413 477,30 €	N	10 905 518,73 €	11 408 477,57 €
1641851	347 137,37 €	491 537,13 €	C	Taux fixe à 4,65 %	4,94%	5,13%		2 300 804,51 €	N	9 612 215,40 €	9 959 352,77 €
1641852	350 000,00 €	109 302,45 €	F	Taux fixe à 4,65 %	4,65%	4,80%		149 513,12 €	N	2 100 000,00 €	2 450 000,00 €
1641854	775 000,00 €	289 348,04 €	F	Taux fixe à 4,83 %	4,83%	4,99%		481 850,10 €	N	5 425 000,00 €	6 200 000,00 €
1641853	375 000,00 €	139 981,96 €	F	Taux fixe à 4,83 %	4,83%	5,01%		219 229,24 €	N	2 624 999,98 €	2 999 999,98 €
1641855	333 333,36 €	370 016,65 €	F	Taux fixe à 5,96 %	5,96%	6,13%		1 705 199,03 €	N	6 027 777,46 €	6 361 110,82 €
1641857	666 666,72 €	148 041,63 €	F	Taux fixe à 5,61 %	5,61%	5,76%		117 985,42 €	N	2 277 777,16 €	2 944 443,88 €
1641858	500 000,00 €	235 245,31 €	F	Taux fixe à 4,95 %	4,95%	5,12%			N	4 375 000,00 €	4 875 000,00 €
1641861	3 333 333,34 €	911 792,56 €	V	Euribor 3M + 2,7	6,64%	6,91%			N	13 333 333,41 €	16 666 666,75 €
1641862	1 000 000,00 €	510 602,09 €	F	Taux fixe à 5,1 %	5,10%	5,28%		1 181 522,46 €	N	9 250 000,00 €	10 250 000,00 €
1641864	999 999,96 €	248 437,50 €	F	Taux fixe à 4,77 %	4,77%	4,88%		242 508,05 €	N	4 666 667,08 €	5 666 667,04 €
1641867	1 000 000,00 €	162 225,00 €	F	Taux fixe à 2,06 % (Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,06%	2,08%		0,00 €	N	7 250 000,00 €	8 250 000,00 €
1641868	679 440,00 €	418 671,89 €	V	+ 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,00%	4,00%		727 680,24 €	N	11 720 340,00 €	12 399 780,00 €
1641869	99 300,00 €	41 423,00 €	F	Taux fixe à 3,24 %	3,24%	3,28%		71 905,40 €	N	1 216 425,00 €	1 315 725,00 €
1641870	250 000,00 €	98 306,26 €	F	Taux fixe à 2,94 %	2,94%	2,97%		131 843,71 €	N	3 187 500,00 €	3 437 500,00 €
1641871	226 226,00 €	94 646,80 €	F	Taux fixe à 2,6 %	2,60%	2,63%		45 475,53 €	N	3 517 236,33 €	3 743 462,33 €

Référence emprunt	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé partiel réalisé sur l'exercice? (si oui, indiquer le montant remboursé)	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
	Échéance de l'exercice - partie capital	Échéance de l'exercice - partie intérêt									
			10	11	12	13					
1641872	500 000,00 €	196 612,50 €	F	Taux fixe à 2,94 % Livret A(Préfixé) + 1,56	2,94%	2,97%		263 687,20 €	N	6 375 000,00 €	6 875 000,00 €
1641056-ream	1 401 676,28 €	394 712,04 €	V	A(Préfixé) + 1,56 Livret A(Préfixé) + 1,1	2,56%	2,56%		780 626,24 €	N	14 016 762,86 €	15 418 439,14 €
1641859-réam.	105 666,68 €	78 600,18 €	V	A(Préfixé) + 1,1 Livret A(Préfixé) + 1	4,10%	4,10%		145 581,31 €	N	2 007 666,52 €	2 113 333,20 €
1641860-ream.	666 666,68 €	119 567,11 €	V	A(Préfixé) + 1 Livret A(Préfixé) + 1,56	4,00%	4,00%		39 414,68 €	N	2 833 333,19 €	3 499 999,87 €
1641863-ream	495 998,67 €	139 673,23 €	V	A(Préfixé) + 1,56	2,56%	2,56%		276 233,26 €	N	4 959 986,75 €	5 455 985,42 €
1641875	444 290,38 €	152 646,34 €	F	Taux fixe à 1,82 %	1,82%	1,82%		80 535,51 €	N	8 165 881,02 €	8 610 171,40 €
1641874	500 000,00 €	136 125,00 €	F	Taux fixe à 1,8 %	1,80%	1,81%		-681 166,35 €	N	7 250 000,00 €	7 750 000,00 €
1641873	500 000,00 €	142 631,98 €	F	Taux fixe à 1,83 % (Livret A(Préfixé) + 0,65)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,83%	1,87%		0,00 €	N	7 375 000,00 €	7 875 000,00 €
1641876	250 000,00 €	122 492,29 €	V	0,65)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,65%	3,76%		108 750,00 €	N	3 687 500,00 €	3 937 500,00 €
1641877	500 000,00 €	118 699,94 €	F	Taux fixe à 1,43 %	1,43%	1,46%		0,00 €	N	7 875 000,00 €	8 375 000,00 €
1641878	500 000,00 €	133 031,26 €	F	Taux fixe à 1,65 %	1,65%	1,66%		20 968,75 €	N	7 750 000,00 €	8 250 000,00 €
1641881	0,00 €	133 405,26 €	F	Taux fixe à 1,42 %	1,42%	1,43%		0,00 €	N	9 394 736,84 €	9 394 736,84 €
1641880	0,00 €	75 210,55 €	F	Taux fixe à 1,52 % Livret	1,52%	1,55%		0,00 €	N	4 880 281,68 €	4 880 281,68 €
1641879	0,00 €	140 451,85 €	V	A(Préfixé) + 0,6	3,60%	3,70%		132 000,00 €	N	4 466 666,64 €	4 466 666,64 €
1641882	250 000,00 €	55 928,50 €	F	Taux fixe à 1,27 %	1,27%	1,30%		0,00 €	N	4 187 500,00 €	4 437 500,00 €
1641883	250 000,00 €	55 928,50 €	F	Taux fixe à 1,27 %	1,27%	1,30%		0,00 €	N	4 187 500,00 €	4 437 500,00 €

Référence emprunt	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé partiel réalisé sur l'exercice? (si oui, indiquer le montant remboursé)	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
	Échéance de l'exercice - partie capital	Échéance de l'exercice - partie intérêt									
			10	11	12	13			13		
1641884	0,00 €	126 757,36 €	F	Taux fixe à 1.335 %	1,34%	1,36%		0,00 €	N	9 364 864,80 €	9 364 864,80 €
1641886	599 053,20 €	61 960,04 €	F	Taux fixe à 0,56 % (Livret A (Préfixé) + 0,6)-Floor -0,6 sur Livret A (Préfixé)	0,56%	0,56%			N	10 712 829,88 €	11 311 883,08 €
1641885	0,00 €	125 263,17 €	V	(Livret A (Préfixé) + 0,6)-Floor -0,6 sur Livret A (Préfixé)	3,60%	3,70%		108 947,37 €	N	3 684 210,52 €	3 684 210,52 €
1641887	55 843,44 €	59 011,69 €	V	(Livret A (Préfixé) + 0,6)-Floor 0 sur Livret A (Préfixé)	3,60%	3,60%		265 356,42 €	N	5 528 500,56 €	
1641888	258 656,56 €	273 331,32 €	V	(Livret A (Préfixé) + 0,6)-Floor 0 sur Livret A (Préfixé)	3,60%	3,60%		1 229 082,32 €	N	25 606 999,44 €	
1641865	1 500 000,00 €	659 887,81 €	F	Taux fixe à 3,99 %	3,99%	4,11%		1 352 400,14 €	N	15 375 000,00 €	16 875 000,00 €
1641866	2 000 000,00 €	398 336,67 €	V	Euribor 12M + 1,74	1,64%	1,66%		720 000,00 €	N	22 000 000,00 €	24 000 000,00 €
C/ 1643 Emprunts en devises											
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie											
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières											
C/ 1673 Prêts de l'Etat											
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP											
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé											
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux											
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie											
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières											
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)											
TOTAL	42 674 832,28 €	14 473 031,22 €						23 875 775,23 €		492 580 363,30 €	473 505 195,58 €

Etats des crédits de trésorerie

	Numéro du contrat	Date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	Durée du contrat (en mois)	Index disponibles au 31/12/N 1	Montant max. autorisé au 31/12/N	Encours moyen en N 2	Montant des intérêts remboursés en N 3	Encours restant dû au 31/12/N
C/519 crédits de trésorerie								
C/51931 lignes de crédits de tresorerie								
GCA - Groupe Crédit Agricole	603864887	19/04/2023	12	EUR3 - Euribor 3 mois	30 000 000,00 €	11 383 561,64 €	425 036,52 €	15 000 000,00 €
GCE - Groupe Caisse d'Epargne	9623831004	02/01/2023	12	AUT - Autres	15 000 000,00 €	7 976 027,40 €	355 661,26 €	0,00 €
GCE - Groupe Caisse d'Epargne	9623831024	11/12/2023	6	AUT - Autres	15 000 000,00 €	3 270 833,33 €	68 430,41 €	900 000,00 €
LBP - La Banque Postale	2023901064	27/11/2023	12	AUT - Autres	15 000 000,00 €	4 193 972,60 €	211 578,57 €	2 500 000,00 €
C/51932 lignes de crédits de tresorerie liée à un emprunt								



Typologie de la répartition de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecarts d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecarts d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	49					
	% de l'encours	98,05%					
	Montant en euros	482 968 148,00 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	1,95%					
	Montant en euros	9 612 215,00 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Echéancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- capital	34 253 178,54 €	35 992 611,51 €	36 143 500,56 €	35 911 971,98 €	31 631 652,40 €	309 035 232,93 €	482 968 147,92 €
- intérêts	15 771 790,78 €	13 908 520,38 €	11 997 603,11 €	10 769 241,00 €	9 797 739,93 €	55 193 751,32 €	117 438 646,52 €
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- capital	365 223,23 €	384 251,36 €	404 270,85 €	425 333,37 €	447 493,23 €	7 585 643,36 €	9 612 215,40 €
- intérêts	475 089,66 €	455 078,51 €	435 412,53 €	414 721,99 €	394 055,78 €	2 540 306,58 €	4 714 665,05 €
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- capital							
- intérêts							
Emprunts "hors charte Gissler" (6F)							
- capital							
- intérêts							
TOTAL TOUTES CATEGORIES							
- capital	34 618 401,77 €	36 376 862,87 €	36 547 771,41 €	36 337 305,35 €	32 079 145,63 €	316 620 876,29 €	492 580 363,32 €
- intérêts	16 246 880,44 €	14 363 598,89 €	12 433 015,64 €	11 183 962,99 €	10 191 795,71 €	57 734 057,90 €	122 153 311,57 €



1.5.10. Etat BI10 Etat des participations au 31/12

Etat BI10
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER DE NICE
NOM DU POSTE COMPTABLE:

COMTE FINANCIER 2023

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

PRESENTATION GENERALE

*Présentation générale du nombre et types de groupements ou d'entités dans lesquels l'EPS est partie prenante et s'il existe des faits marquants durant l'exercice

(1) Sont mentionnés à cette ligne : détention de titres, détention quote-part de capital, autre nature à préciser dans les cas où ce contrôle/ influence notable ne s'exprime pas par la détention de titres ou quote-part de capital

*Seuls le signification retenus par l'EPS pour fournir une information en annexe sur une entité ou un groupement

(2) Sont mentionnés à cette ligne : la contribution financière annuelle, contribution en nature (mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels...), utilisation des moyens de l'entité/ ou groupement...

*faits marquants relatifs aux groupements et entités survenus durant l'exercice

(3) Sont mentionnés à cette ligne : les résultats et réserves distribuables, contribution aux charges et déficits éventuels, des dettes dans les rapports avec les tiers et en cas de retrait/ liquidation,

(4) Sont mentionnés à cette ligne : les financements externes et/ ou contribution des membres...

(5) Sont mentionnés à cette ligne si la solidarité intervient en cours de vie du groupement, au moment de sa liquidation, en cas du retrait de l'EPS...

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT

I.U.F.C.

HOPITAUX PEDIATRIQUES DE NICE CHU-LENVAL

INSTITUT CLAUDE POMPIDOU

GCS France Finance

Présentation de l'entité / du groupement :

DENOMINATION

I.U.F.C.

FORME JURIDIQUE

GCS

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

33, Avenue de Valombrose - 06189 NICE Cedex 2

NATURE D'ACTIVITÉ

Activité de soins : ORL, Chirurgie orale

GOUVERNANCE

Seins jusqu'au 30 juin 2013 puis GCS de moyens à partir du 1er juillet 2013

Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique)

Mise en commun de moyens pour assurer la coopération sanitaire et médico-sociale des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer.

MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS

GCS France Finance

TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)

GCS

NATURE DU CONTRÔLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)

10, Rue Molière - 06100 NICE

MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (2)

80, Rue Brochier - 13354 MARSEILLE

MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)

Pérenniser l'accès des CHU au marché obligataire, diversifier l'accès au crédit, mutualiser le savoir-faire.

MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE/OU GROUPEMENT (4)

Capital composé de 10 000 parts égales : 500 parts par membres.

Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/entité

Chaque membre participant à l'émission obligataire dispose d'un nombre de droits additionnels en fonction de la QP des encours totaux

AUTRES INFORMATIONS

Informations financières significatives par entité / groupement :

Autres informations

MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE/OU GROUPEMENT

Commentaires

MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS

Commentaires

TAUX DE DETENTION

Commentaires

CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS

Commentaires

PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS

Commentaires

Emprunts :

Commentaires

MONTANT EN COURS EMPRUNTS RÉALISÉS PAR ENTITE/GROUPEMENT

Commentaires

Montant des nouveaux emprunts

Commentaires

Montant du remboursement

Commentaires

Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle

Commentaires

Immobilisation :

Commentaires

TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Commentaires

INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)

Commentaires

	I.U.P.C.			HOPITAUX PEDIATRIQUES DE NICE CHU-LENVAL			INSTITUT CLAUDE POMPIDOU			GCS France Finance		
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEÉ PAR L'ENTITE/LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS												
Cession Liquidation Mise à disposition Autre												
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEÉ PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE/LE GROUPEMENT												
Cession Liquidation Mise à disposition Autre												
Produits												
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	25 757 829	25 013 083		15 355 264	13 731 790		563 415	379 242		2 288 800		
Résultat:												
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	0	0		0	40		0	0		65 134		
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS	50%	50%		50%	50%		non affecté	non affecté		Report à nouveau		
Eléments hors bilans:												
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité/le groupement:												
Cession Liquidation Mise à disposition Garanties d'emprunts accordées Redevances restant à courir crédit-bail mobilier Redevances restant à courir crédit-bail immobilier Subventions à verser par annuités Autre												
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité/le groupement:												
Cession Liquidation Mise à disposition Garanties d'emprunts reçues Redevances restant à recevoir crédit-bail mobilier Redevances restant à recevoir crédit-bail immobilier Subventions à recevoir par annuités Autre												
PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coûts salariaux)							51,01 ETP PM et 50,08 ETP					
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS												

l'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes

Si les états financiers de l'entité/du groupement du dernier exercice clos ne sont pas disponibles lorsque l'EPS arrête ses comptes, ce dernier utilise à défaut les comptes de l'exercice précédent (mention obligatoire en annexe).



Etat B10

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER DE NICE
NOM DU POSTE COMPTABLE:

COMTE FINANCIER 2023

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

PRESENTATION GENERALE

⁽¹⁾ Présentation générale du nombre et types de groupements ou d'entités dans lesquels l'EPS est partie prenante et d'il existe des faits marquants durant l'exercice.															
⁽²⁾ Seuls de signification retenus par l'EPS pour fournir une information en annexe sur une entité ou un groupement.															
⁽³⁾ Faits marquants relatifs aux groupements et entités suivantes durant l'exercice															
⁽⁴⁾ Sont mentionnés à cette ligne : détentio de titres, détentio quote part de capital, autre nature à préciser dans les cas où ce contrôle/ influence notable ne s'exprime pas par la détentio de titres ou quote-part de capital.															
⁽⁵⁾ Sont mentionnés à cette ligne : la contribution financière annuelle, contribution en nature (mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels...), utilisation des moyens de l'entité/ ou groupement...															
⁽⁶⁾ Sont mentionnés à cette ligne : les résultats et réserves distribuables, contribution aux charges et déficits éventuels, des dettes dans les rapports avec les tiers et en cas de retrait/ liquidation.															
⁽⁷⁾ Sont mentionnés à cette ligne : les financements externes et/ ou contribution des membres...;															
⁽⁸⁾ Sont mentionnés à cette ligne : si la solidarité intervient en cours de vie du groupement, au moment de sa liquidation, en cas du retrait de l'EPS.															
RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT			GIRCI Méditerranée			GCS Hôpitaux de la Côte d'Azur			CNCR			CPGA			
Présentation de l'entité / du groupement :	GIRCI MÉDITERRANÉE		GCS Hôpitaux de la Côte d'Azur			CNCR			CPGA			CARES			
DENOMINATION	GIRCI MÉDITERRANÉE		GCS Hôpitaux de la Côte d'Azur			CNCR			CPGA			Consortium Azuréen pour la Recherche et l'Excellence en Santé			
FORME JURIDIQUE	GCS		GCS			GCS			GIC			GIC			
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	4 Avenue Reine Victoria - CS 91179 - 06000 NICE		256, Avenue Michel Jourden - 06151 CAN NES LA BOCCA Cedex			1 bis, Rue Cabanis - 75993 PARIS Cedex 14			152, route de St Antoine de Ginestière - Archet 2 - 06200 NICE			4 Avenue Reine Victoria - CS 91179 - 06000 NICE			
NATURE D'ACTIVITÉ	Organisation et gestion des activités administratives, logistiques, médico-techniques, d'enseignement ou de recherche pour les missions de Groupement Interrégional de recherche Clinique et d'Innovation dans la région PACA et Corse.		Logistique hospitalière, Assemblée générale.			Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques de recherche et d'innovations médicales, promouvoir et développer l'utilisation d'outils communs de gestion, appuyer et fédérer ses membres.			Développer la pharmacologie clinique appliquée à la dermatologie.			Faciliter, développer ou améliorer l'activité de ses membres.			
GOUVERNANCE															
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	500	500		1 000	1 000								600	600	
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	25%	25%		16,67%	16,67%								33,33%	33,33%	
NATURE DU CONTRÔLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)															
MODALITÉS DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES															
MODALITÉS DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES															
MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ENTITÉ OU DU GROUPEMENT (4)															
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/entité															
AUTRES INFORMATIONS															
Information financière significative par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITALS PROPRES DE L'ENTITÉ OU GROUPEMENT	1 054 770	1 004 253											47 358	18 750	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	263 693	251 063											15 784	6 249	
TAILLE DE DETENTION	25%	25%											33,33%	33,33%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS															
PRÉSTATIONS FACTUREES A L'EPS															
Emprunts :															
MONTANT EN COURS EMPRUNTS RÉALISÉS PAR															
Montant des nouveaux emprunts															
Montant du remboursement															
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle															
Immobilisation															
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS	1 211	2 095											1 871		
INVESTISSEMENT MIS À DISPOSITION / MODALITÉS D'EVALUATION (valeur nette comptable / courante)															


Exco
 & Associés
 1309

	GIRCI Méditerranée		GCS Hôpitaux de la Côte d'Azur		CNCR		CPCA		CARES	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEÉE PAR L'ENTITÉ/LE GROUPEMENT AUPRÈS DE L'EPS										
Cession Liquidation Mise à disposition Autre										
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEÉE PAR L'EPS AUPRÈS DE L'ENTITÉ/LE GROUPEMENT										
Cession Liquidation Mise à disposition Autre										
Produits										
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITÉ/DU GROUPEMENT	1 483 696	1 458 492			1 512 249	1 269 080			79 578	108 493
Résultat										
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITÉ/DU GROUPEMENT	50 517	515 509			383 561	210 677			28 509	16 950
LA PART DU RÉSULTAT ASSUMÉE PAR L'EPS	12 629	128 877							9 536	5 650
Éléments hors bilans										
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité/le groupeement										
Cession Liquidation Mise à disposition Garanties d'emprunts accordées Redevances restant à courir crédit-bail mobilier Redevances restant à courir crédit-bail immobilier Subventions à verser par annuités Autre										
ENGAGEMENTS REÇUS par l'entité/le groupeement										
Cession Liquidation Mise à disposition Garanties d'emprunts reçues Redevances restant à recevoir crédit-bail mobilier Redevances restant à recevoir crédit-bail immobilier Subventions à recevoir par annuités Autre										
PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR L'ÉTABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)										
AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS										
L'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes. Si les états financiers de l'entité/du groupeement du dernier exercice clos ne sont pas disponibles lorsque l'EPS arrête ses comptes, ce dernier utilise à défaut les comptes de l'exercice précédent (mention obligatoire en annexe).										

Concernant la participation dans le GCS IUFC :

Les comptes annuels 2016 à 2018 du GCS IUFC ayant été approuvés fin 2019 pour les exercices 2016 à 2017 et début 2020 pour l'exercice 2018.

Il en résulte que la quote-part du CHU au financement du fonctionnement du GCS pour les exercices de 2015 à 2018 fait apparaître un solde à verser de 1,68 M€.

Un travail avec la trésorerie a été entamé afin de rétablir la réciprocité des soldes entre les deux entités. Les titres et mandats à émettre pour régulariser cette situation n'ayant pas été comptabilisés au cours l'exercice 2019, une provision pour charge de 1,68 M€ a été constatée.

Au cours de l'exercice 2020 des mandats et des titres ont été émis, permettant de rétablir la réciprocité de 2016 à 2017. Le CHU suite à ces travaux a pu verser le solde du des exercices 2015 à 2017. La provision constatée en 2019 a été reprise à hauteur des exercices soldés soit 1,15 M€ sur les 1,68 M€ dotés.

Les comptes annuels 2019 et 2020 de l'IUFC ont été validés et communiqués au CHU en 2021.

Il résulte que pour ces deux exercices le CHU a effectué un excédent de contribution et de ce fait un produit à recevoir de 1,04 M€ pour les 2 exercices a été comptabilisé

En 2022 le solde l'exercice 2021 a fait l'objet d'une provision pour charges de 1,17M€ en attente des travaux de rapprochement des comptabilités

En 2023 le solde de l'exercice 2022 a été comptabilisé en charge à payer pour un montant de 1,30 M€.

Des travaux de rapprochement sur les exercices 2020 à 2022 ont été effectués et des propositions d'écriture ont été soumises au comptable public pour validation.

Analyse de l'évolution de l'écart entre la contribution finale et les versements en cours d'année :

	2018	2019	2020	2021	2022
1 Acomptes mensuels versés par le CHU	3 960 000	3 838 663	3 960 000	3 960 000	3 960 000
2 Coûts CHU refacturés au GCS IUFC	4 481 950	4 594 832	4 203 470	4 463 690	4 597 070
Total des versements versés par le CHU	8 441 950	8 433 495	8 163 470	8 423 690	8 557 070
3 Contribution annuelle finale du CHU au GCS	8 968 301	7 833 527	7 725 687	9 591 383	9 860 799
Solde de contribution (=3-2-1)	526 351	-	599 968	-	1 167 692
					1 303 728

1.5.11. ETAT BI11 Evaluation et comptabilisation des stocks :

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	Matières premières et fournitures	5 049,30	10 585,43				0,00
C/32	Autres approvisionnements	15 456 018,93	19 188 238,12				0,00
	<i>dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical</i>	6 548 122,92	9 855 964,11				0,00
C/33	En-cours de production de biens						0,00
C/35	Stocks de produits						0,00
C/37	Stocks de marchandises						0,00
C/38	Autres stocks						0,00
TOTAL		15 461 068,23	19 198 823,55	0,00	0,00	0,00	0,00

Dont stocks dans les services

	STOCK INITIAL AU 01/01/2023	STOCK FINAL AU 31/12/2023	Variation
Médicaments	597 741,00	734 403,00	136 662,00
Dispositifs Médicaux	3 875 842,00	4 303 470,00	427 628,00
Total stocks déportés	4 473 583,00	5 037 873,00	564 290,00

La hausse du stock général notamment sur les produits pharmaceutiques et produits à usage médical s'explique par une hausse de prix des médicaments et une hausse des dépenses.

1.5.12. Tableau synthétique des valeurs mobilières de placement

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	(a)	(b)	Ajustement des dépréciations			
				Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/n (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations						0,00
C/507	Bons du trésor et bons de caisse à court terme						0,00
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées						0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1.6. NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

1.6.1 Etat CR1 Eléments significatifs explicitant les comptes

Les produits bruts d'exploitation résultent essentiellement :

- Des produits de l'activité hospitalière qui se composent des recettes liées à l'hospitalisation, constituées de la facturation à l'assurance maladie selon les modalités de la tarification à l'activité (T2A) et de la facturation aux débiteurs institutionnels et patient sur la base d'un prix de journée, ainsi que des recettes relatives aux actes et consultations externes.
- Ces produits sont comptabilisés selon des modalités distinctes selon le financeur :
- La part séjour financée par l'Assurance Maladie (CPAM) est comptabilisée à la sortie du patient selon les modalités de codage de la tarification à l'activité conformément au guide du contrôle externe de la tarification à l'activité. Ces modalités réglementaires sont pilotées par la Direction de l'information médicale au sein des établissements publics de santé.
- La part du séjour financée par les débiteurs institutionnels (mutuelles, autres organismes...) est facturée à la fin du séjour du patient sur la base d'un prix de journée et de la quote-part du séjour non prise en charge par l'assurance maladie.
- Des forfaits annuels, des dotations annuelles de financement (PSY, SSR), des dotations de Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation (MIGAC), du Fonds d'Intervention Régional (FIR), sont notifiées chaque année par l'ARS et font l'objet d'une comptabilisation à la réception de chaque arrêté. Les autres subventions de fonctionnement (Conseil Départemental, Conseil Régional...) sont comptabilisées en fonction de la notification.

Enfin, les autres produits (rétrocessions, mises à disposition de personnel, produits des activités annexes, etc...) sont comptabilisés en fonction du fait générateur.

A ce stade de l'analyse, pour 2023 le déficit constaté s'élève à – 42.104 M€.

Les analyses ci-dessous portent sur le budget principal uniquement.

Concernant les produits de l'activité l'évolution entre 2022 et 2023 s'explique par :

- Une augmentation des produits de l'activité sur les Groupes Homogènes de Séjours soit + 18,12 M€ soit + 7,14 % ;
- Une augmentation des produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique (externes, ATU, FT) soit + 0,19 M€ (+ 0,46 %) ;
- En 2023 des produits sur exercices antérieurs ont été constatés pour 0,048 M€.

Les produits des médicaments facturés en sus sont en hausse de + 8,83 M€.
Les produits des dispositifs médicaux facturés en sus sont en hausse de + 0,29 M€.

Les dotations MIGAC 2023 ont augmenté de + 7,22 M€, avec une hausse des dotations MIG (+ 6.18 M€) et des crédits AC obtenus (+1,041 M€).

Les dotations FIR 2023 sont également en hausse de + 1,4 M€.

Les produits de l'activité hospitalière hors assurance maladie, ont augmenté de + 3,05 M€ par rapport à 2022.

- H7321 : produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie : +0,34 M€
- H7322 : produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie : + 0,56 M€.
- H7324 : produits des prestations à tarification spécifique non pris en charge par l'Assurance Maladie : + 0,18 M€.
- H7327 : forfaits journaliers MCO, SSR et PSY. Pas d'évolution sur ce compte entre 2023 et 2022
- H733 : Produits prestations aux étrangers non assurés sociaux en France : + 1,49 M€.
- H734 : prestations au profit des malades d'autres établissements : + 0,47 M€.

Sur le titre 3 Autres produits, les recettes constatées, hors stock final, sont en hausse de 11,195 M€ entre 2022 et 2023.

Les ventes de produits et prestations de service sont en hausse de 1,90 M€ incluant la majoration du régime particulier pour - 0,24 M€.

Les cessions de médicaments sont en hausse sur le compte H7071 de +4,72 M€, la recette 2023 s'élevant à 24,96 M€ contre 20.242 M€ en 2022.

Le compte H74 est en légère diminution en 2023 (-2,30 M€).

Sur le compte H75 Autres produits divers de gestion courante on note une augmentation des recettes (+ 2,91 M€) dont notamment la hausse des produits de recherche clinique pour 1,65M€.

Le montant 2023 des produits exceptionnels, en hausse de + 0,47 M€, est passé de 10,2 M€ en 2022 à 10,67 M€ en 2022.

Les reprises sur amortissement (Compte H78) sont en augmentation de +5,702 M€ par rapport à 2022.

Concernant les charges :

L'évolution des charges de personnel s'est traduite par une évolution de + 21,77 M€ par rapport à 2022, soit + 4,62 %.

S'agissant du **personnel médical**, les charges sont en hausse de 11,32 M€ soit un taux d'évolution de + 9,34 %. Cette évolution sur les charges du PM se justifie notamment par :

- Revalorisation du point d'indice à compter du 1er juillet 2023 pour l'ensemble des statuts
- Effet des mesures réglementaires imprévues.

Sur le **personnel non médical**, l'évolution des charges est à la hausse. Les dépenses ont augmenté de 10,45 M€ par rapport à 2022 (soit + 2,98 %). Cette évolution s'explique par :

- Revalorisation du point d'indice à compter du 1er juillet 2023.
- Effet des mesures réglementaires imprévues.

Les consommations de titre 2 évoluent à la hausse (+ 25,91 M€) soit + 16,39 %.

La consommation des produits pharmaceutiques et produits à usage médicale constitue la plus forte hausse + 17,59 M€. Les autres dépenses de titre 2 ont augmenté de +8,32 M€ soit 12,45%. Parmi ces dépenses, les produits listes et en accès dérogatoire remboursés en sus des GHS ont augmenté de +12,101 M€ soit 20,44% les rétrocessions de médicaments de +4,15 M€. Ces augmentations sont compensées par des recettes de titre 1 et titre 3.

Les consommations de titre 3 sont en hausse +17,88 M€ soit +24,24 %.

On distingue :

*Les consommations d'achats stockés augmentent de 0,544M€ soit 4,72%.

*Les achats non stockés (compte H606) sont en très forte hausse de +10,98 M€ par rapport à 2022 dont +10,96 M€ sur les énergies.

*Les services extérieurs : compte 61, sont également en augmentation de + 5,672 M€ dont 2,56 M€ sur le secteur de l'informatique

*Les autres services extérieurs sont en baisse de -1,905 M€ dont -1,14 M€ sur les transports.

* le compte 65 Autres charges de gestion courante présente une hausse 2,4M€ dont +1,124 M€ sur les contributions au GCS

Enfin **les charges de titre 4** sont en baisse de -6,172 M€ par rapport à 2022 soit -7,96 %. Cette évolution s'explique par :

- La hausse des dotations aux amortissements (H6811) soit + 1,89 M€,
- La hausse des dotations aux provisions (H6815) soit -5,55 M€ dont -3,44 M€ sur les provisions pour risques (H68151), - 0,17 M€ sur les provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (H68153) et -1,938 M€ sur les provisions pour charges.
- La baisse du compte H68174 créances pour -3,670 M€.
- La hausse des charges financières soit + 3,61 M€.
- La hausse des charges exceptionnelles : -1,44 M€.
- La baisse de la dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations : -1,022 M€

1.6.2 Etat CR2 Etat synthétique des subventions d'exploitation et des contributions accordées par l'établissement :

Rubriques	Montant exercice n
C/652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	12 884 112,14
dont C/6521 Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	29 416,83
dont C/6522 Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	0,00
dont C/6523 Contribution aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	12 854 695,31
dont C/6528 Autres contributions à des structures de coopération	
C/653 Contributions aux GHT	1 590 505,22
C/657 Subventions	176 719,39
dont C/6571 : Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	16 800,00
dont C/6578 : Autres subventions	159 919,39
TOTAL	14 651 336,75

1.6.3 Etat CR3 Détail des produits de l'activité hospitalière :

Compte	Montant exercice N	Montant exercice N-1
7311 Produits de l'hospitalisation	536 598 481,86	493 602 520,36
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique-MCO	40 383 521,27	40 192 246,30
7313 Participations au titre des détenus	147 681,73	150 506,00
sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	577 129 684,86	533 946 272,66
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	21 645 067,33	21 302 169,85
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	4 459 581,73	3 896 508,97
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie		
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	10 022 109,92	9 837 610,74
7327 Forfait journalier	7 188 004,10	7 188 919,00
sous total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	43 314 763,08	42 225 208,56
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	17 684 407,78	16 193 368,19
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	6 104 582,58	5 634 756,83
735 Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics		0,00
sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	644 233 438,30	597 998 606,24
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	21 400 096,21	18 706 090,07
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	143 197,72	574 433,94
TOTAL	665 776 732,23	617 279 130,25

 EXCO
 & Associés
1309

1.7 AUTRES INFORMATIONS

1.7.1. Etat Al1 Etat des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006016

NOM DU POSTE COMPTABLE: TRES. NICE CENTRE HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: Centre Hospitalier Universitaire de Nice

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN 2023
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				Total restant	Prix d'achat résiduel
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans			
LEASECOM	LOCATION DE 2 POLYGRAPHES	01/08/2017	5 ANS	2 885,00	16 489,00	1 675,00	0,00			1 675,00	1,00
ATRIUM / FUJIFILM	5 VIDEOGASTROSCOPES	01/07/2020	7 ANS	38 738,00	135 576,00	19 368,00	0,00			19 368,00	7 200,00
ATRIUM / STRYKER	STATION DE NEURONAVIGATION	20/11/2023	4 ANS	3 546,00	3 546,00	31 407,00	125 629,00			157 038,00	1 288,00
TELIMA MONEY	Location 2 TPE BDAA1 et IFSI	01/03/2021	4 ANS	527,04	1 054,08	527,04	614,88			1 141,92	
TELIMA MONEY	Location 1 TPE pour le projet UEEFA	21/12/2020	4 ANS	224,64	673,92	224,64				224,64	
KONICA MINOLTA	Location MFP	01/08/2019	4 ANS	1 000 000,00	2 102 000,00	204 645,78				204 645,78	
SCC	Support et licences bases de données ORACLE	01/06/2023	1 AN	144 785,56	144 785,56	103 299,77					
OLAQIN	Service point XRING 36 mois 3 bornes	01/03/2021	3 ANS	1 152,00	2 304,00						
OLAQIN	Service point XRING 36 mois 16 bornes M	01/03/2023	1 AN	400,28	400,28						
SUCCESS DIGITALLEARNING	Licence DMO + accompagnement demarrage	01/12/2023	2 ANS	19 235,00	19 235,00	230 820,00	391 563,42			622 383,42	
Total				1 211 271,52	2 426 063,84	591 967,23	517 807,30	0,00	1 006 474,76	8 489,00	



Par ailleurs, l'établissement dispose d'autres engagements hors bilan relatifs aux immobilisations :

- Phase 2 de Pasteur 2 : la construction de Pasteur 2 fait l'objet d'un seul marché pour la construction des phases 1 et 2. Au 31/12/2023, les dépenses prévisionnelles de travaux de fin de phase 1 et de phase 2 (2022-2028) sont estimées à 174,3 M€.

Ce montant reste toutefois susceptible de variation en fonction des résultats des nouvelles consultations des lots qui ont été résiliés, d'éventuels aléas de chantiers ou de réclamations, ... etc. ;

- Etablissement de Tende : le bâtiment construit par l'établissement est assorti d'un bail à construction d'une durée de 60 ans allant de 1979 à 2039. En 2039, à la fin du bail, le département (propriétaire du terrain) deviendra également propriétaire de la construction ;
- Bâtiment K : le CHUN a transféré la gestion du bâtiment K de Pasteur à l'Université Côte d'Azur avec droit d'exploitation pour une durée de 40 ans (durée du bail). A l'issue de ce bail, les travaux effectués et la construction reviendront au CHUN ;
- La Fondation Lerval et le CHU de Nice ont signé le 18/12/2015 une promesse de vente dans laquelle le CHU s'engage à se porter acquéreur, au plus tard le 17/12/2017, de parcelles de terrains pour une valeur de 8,5 M€. Conformément à la recommandation du COPERMO Performance suite à la présentation du CREF le 11/07/2018, le CHU a fait valoir la condition suspensive relative au financement de l'opération. Le CHU ne s'est donc pas porté acquéreur de parcelles de terrain pour une valeur de 8,5 M€, et n'a pas versé les 850 k€ prévus par la clause pénale.
- Litiges Pasteur 2 :

Les contentieux ci-dessous concernent l'opération de construction du nouvel hôpital Pasteur 2. Opération majeure conçue en deux phases, celle-ci a été lancée dès 2007 par la notification de 20 marchés travaux. L'opération d'une grande complexité a connu des difficultés géotechniques ainsi que des modifications de programme qui ont rallongé le délai d'exécution selon plusieurs calendriers successifs.

Les demandes réclamatoires des entreprises concernent majoritairement l'indemnisation de ces prolongations de délais.

Soldé - SPIE-SATELEC – Lot courants forts-courants faibles

Soldé - ATRIUM PAYSAGES Lot Aménagement paysager

Soldé - SUSCILLON Lot Menuiserie intérieures

EIFFAGE THERMIE – Lot Génie Climatique

Deux réclamations initiales ont été adressées en juin et août 2018 faisant valoir diverses demandes financières liées à la perte d'industrie, la perte d'efficience de la main d'œuvre, des coûts d'encadrement supplémentaires (réclamation de 9 411 054 € HT).

Dans ce contexte, les sociétés requérantes ont sollicité auprès du tribunal administratif de Nice un référendum expert en date du 10 avril 2019. Depuis, plusieurs rencontres programmées à l'initiative des parties sont intervenues.

Aujourd'hui, l'analyse de la maîtrise d'œuvre s'élève à un montant qui pourrait être dû de 2 579 400 € HT.

Deux possibilités s'offrent au CHU : la voie amiable (signature d'un protocole transactionnel après accord sur les montants indemnitaire) ou la voie judiciaire (procédure en référé ou bien directement au fond).

L'avancement actuel de la réclamation et l'absence de procédure judiciaire ne permet pas de déterminer s'il y a lieu d'enregistrer un éventuel chiffrage du risque dans les comptes de l'établissement.

Une demande d'expertise a été déposée par la société Eiffage Thermie devant le TA, le 25 juin 2019. La première réunion d'expertise a été fixée 21 septembre 2020. Le CHU a également décidé de résilier le marché du groupement en date du 16 juillet 2021.

Sept réunions d'expertise se sont tenues et l'expert judiciaire vient de demander un délai de prolongation pour la remise de son rapport final à fin avril 2023.

Le 7 novembre 2022, le groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – CLEVIA MEDITERRANEE / CPCP déposait une requête au fond reçue par le CHU de Nice le 18/11/2022 via Télérecours. Il est demandé le sursis à statuer dans l'attente du dépôt du rapport définitif de l'expert ; la condamnation du CHU de Nice à payer les sommes suivantes :

- 13 745 920 € TTC correspondant au coût total du marché en ce compris les indemnités réclamées au titre du mémoire de réclamation et intérêts moratoires à parfaire
- 736 317 € TTC au titre des indemnités transactionnelles restant dues.

Soit un total réclamé de **14 575 857 €, « à parfaire. »**

Plusieurs réunions d'expertise se sont tenues (11 séances au total), la dernière en date du 12 décembre 2023. Le rapport final devrait être déposé par l'expert en avril 2024. Le CHU pourra ainsi évaluer s'il convient d'enregistrer un chiffrage du risque (indemnisation de l'entreprise) dans les comptes de l'établissement.

ASSURANCES TRC - compagnie CHUBB European Group Limited : sinistre Bâtiment M et G avoisinants Pasteur 2

Lors des travaux de réalisation des parois de la phase 2 qui se sont déroulés entre septembre 2016 et novembre 2017, il a été constaté des tassements, l'apparition et l'aggravation de fissures affectant le bâtiment M mais également le bâtiment G.

Une déclaration de sinistre a été établie le 16 octobre 2017 par le CHU de NICE auprès de la compagnie CHUBB, son assureur Tous Risques Chantier (TRC) laquelle a confirmé que la garantie "dommages aux existants" était acquise pour les désordres affectant le bâtiment M. Aucun accord n'a pu être trouvé avec la compagnie CHUBB pour le financement des travaux de reprise nécessaires ni sur la nature de ces travaux.

Le CHU de Nice a entrepris les travaux de reprise en sous œuvre (RSO) pour le confortement du bâtiment M, préalable nécessaire aux travaux de terrassement de la phase 2 de Pasteur 2. Dans le même temps, en 2020, le CHU requérait un référé aux fins d'expertise avec pour missions de constater les désordres sur les bâtiments, de se prononcer sur la solution réparatoire la mieux adaptée, en déterminer le coût.

En effet, en janvier 2020, la compagnie CHUBB proposait au CHU de Nice une indemnité de **28 138 €** après application de la franchise contractuelle de 75 000 €.

Pour mémoire, les dépenses engagées par le CHU s'élèvent à environ **10 millions d'euros** (travaux préparatoires, déménagement partiel du service de Psychiatrie hébergé au bâtiment M, reprise en sous œuvre, ...).

Le rapport définitif de l'expert a été adressé au Président du Tribunal administratif de Nice le 4 décembre 2023, reçu par le CHU de Nice par courrier recommandé le 12 décembre 2023.

Les conclusions de l'expertise semblent favorables au CHU puisque l'expert valide la totalité de la demande à savoir 10 906 925 € déduction faite de la franchise de 75 000 €.

Toutefois, le Conseil de la Cie CHUBB conteste fortement ces conclusions : dans l'hypothèse d'une mobilisation des garanties de la police souscrite auprès de CHUBB, l'éventuelle indemnisation du CHU ne pourrait être supérieure à 4 606 788 €.

Le Tribunal administratif ayant fixé l'éventuelle clôture de la procédure au 30 avril 2024, les parties devront déposer un mémoire complémentaire avant cette date. Des réunions en interne avec le Conseil du CHU sont d'ores et déjà programmées pour venir appuyer ses arguments par une note technique.

- Blanchisserie / falaise :

Soldé - Falaise BIH – CHU c/ Groupement d'assurances ACE EUROPE (fusionnée sous le nom de CHUBB european group) / GENERALI / ALBINGIA / AMLIN

- Etat AI2 Honoraire des commissaires aux comptes :

Honoraires du cabinet EXCO

Rattachement fin 2022		-162 000,00
Paiement en 2023 au titre de 2022 TTC		162 000,00
Paiement en 2023 au titre de 2021 TTC		0,00
Paiement en 2023 au titre de 2020 TTC		0,00
 Paiement en 2023 au titre de 2023 TTC		0,00
Rattachement fin 2023		162 000,00
TOTAL		162 000,00

- Etat AI3 Tableau de synthèse des effectifs :

	Comptes	ETP moyens rémunérés			Rémunérations (hors charges)		
		Exercice N	Exercice N-1	Ecart	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
Praticiens hospitaliers	64211	347,80	344,92	2,88	31 034 724,58	29 483 726,33	1 551 008,25
Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	64212	58,38	59,48	-1,10	6 940 985,06	6 525 435,79	415 528,77
Attachés et attachées associés en Irennal et en CDI	64221	29,49	35,31	-5,82	1 658 883,95	1 900 112,72	-241 228,77
Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	64222 & 64223	81,36	81,36	0,00	3 465 305,00	3 465 305,00	0,00
TOTAL 1 - PERMANENTS	TOTAL 1 - PERMANENTS	517,03	439,71	77,32	43 099 888,59	37 989 275,84	5 190 612,75
Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	64231 & 64237 (contrat > 3 mois)	0,82	70,97	-70,15	1 492 903,98	4 169 777,36	-2 676 873,38
Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)	72,99	79,59	-6,60	3 545 174,54	3 870 763,53	-325 588,99
Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	64233 (contrat > 3 mois)	39,64	41,80	-2,25	2 207 245,09	2 283 340,92	76 095,83
Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)	-	3,59	-3,59	-	390 507,78	-390 507,78
Personnel médical	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	64231/2/3/4&7 (contrat < 3 mois)	0,00	0,00	-	-	-
Attachés et attachées associés en CDD	64235	7,25	11,58	-4,33	320 052,27	472 953,42	-152 901,15
Praticiens associés	64236	10,56	8,02	2,54	426 331,83	319 652,41	106 679,42
Sous-total (1)	sous-total c/6423	131,26	215,64	-84,38	7 991 707,71	11 506 995,42	-3 515 287,71
Internes + FPI	64241&64242	475,11	497,55	-21,44	15 978 929,84	16 886 743,22	-907 813,38
Étudiants	64243&64244	732,37	679,36	53,01	3 007 459,62	2 960 765,88	46 691,74
Docteurs juniors	64245&64246	64,02	27,73	36,29	2 780 024,52	1 134 653,86	1 645 370,66
Sous-total (2)	sous-total c/6424	1 272,50	1 204,64	67,86	21 766 413,98	20 982 152,96	784 251,02
Intérim médical	62113 & 62182	0,40	0,62	-0,22	145 130,36	244 291,74	-99 161,38
TOTAL 2 - NON PERMANENTS	sous-total non permanents	1 404,16	1 420,90	-16,74	29 903 252,05	32 733 450,12	-2 830 198,07
Personnel médical affecté à l'établissement	62152	17,00	11,47	5,53	683 411,67	525 220,19	158 191,48
TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors intérim et vacations)	sous-total personnel extérieur	17,00	11,47	5,53	683 411,67	525 220,19	158 191,48
TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)	TOTAL PM	1 938,19	1 872,08	66,11	73 686 552,31	71 167 946,15	2 518 606,16

		Comptes	ETP moyens rémunérés			Rémunérations (hors charges)		
			Exercice N	Exercice N-1	Ecart	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
Personnel non médical - Titulaires stagiaires	Personnels administratifs		770,44	763,61	6,83	29 361 521,33	24 288 491,36	1 073 029,97
	dont personnels de direction		20,00	21,31	-1,31	1 760 112,15	1 758 441,98	1 670,47
	Personnels des services de soins	3 352,53	3 271,55	80,97	130 020 858,50	119 230 488,65	10 790 371,85	
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	1 255,24	1 190,14	55,10	54 860 473,16	49 077 184,49	5 783 288,67	
	dont Aide-Soignant	1 159,20	1 229,89	-70,69	40 971 326,57	41 384 020,68	-412 684,11	
	Personnels éducatifs et sociaux	41,79	38,63	3,16	1 508 906,81	1 346 201,07	162 705,74	
	Personnels médico techniques	391,59	398,75	-5,16	17 150 389,35	16 234 100,35	918 269,00	
	Personnels techniques et ouvriers	748,62	731,51	17,11	25 646 745,21	23 668 315,28	1 978 429,93	
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	TOTAL 1	6411	5 304,96	5 202,07	102,90	199 688 401,20	184 767 594,71	14 920 806,49
	Personnels administratifs		81,45	96,95	-15,51	2 665 564,96	2 875 487,84	-209 923,28
	Personnels des services de soins	369,41	491,92	-122,51	11 300 447,97	14 539 584,91	3 038 936,94	
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	204,17	289,67	-85,50	8 839 864,80	9 279 968,55	-2 440 121,75	
	dont Aide-Soignant	50,16	78,43	-28,27	3 208 125,78	2 090 965,20	1 117 159,58	
	Personnels éducatifs et sociaux	2,57	4,01	-1,44	88 781,31	112 490,03	-23 708,72	
	Personnels médico-techniques	32,67	32,26	0,41	1 033 483,86	1 018 451,83	15 032,03	
	Personnels techniques et ouvriers	194,29	205,80	-11,52	7 683 153,96	7 670 631,16	12 522,80	
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	TOTAL 2	6413	680,38	830,94	-150,56	22 951 431,25	26 216 445,37	-3 265 014,12
	TOTAL - PERMANENTS (1+2)	(1)+(2)	5 985,35	6 033,01	-47,66	222 839 832,45	210 984 040,08	11 855 792,37
	Personnels administratifs		85,29	74,20	11,00	2 162 772,27	1 784 818,31	377 953,98
	Personnels des services de soins		253,25	264,68	-11,43	7 252 886,00	7 166 884,91	86 001,09
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer) (RIA)		4,38	6,48	-2,10	144 452,00	191 509,96	-47 057,96
	dont Aide-Soignant (RIA)		116,31	108,22	8,09	3 302 833,05	3 162 230,07	140 602,98
	Personnels éducatifs et sociaux		2,35	1,58	0,77	57 515,07	37 192,99	20 322,38
	Personnels médico-techniques		28,49	35,83	-7,34	813 811,51	988 630,22	-174 818,71
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels techniques et ouvriers		152,85	152,38	0,26	4 188 186,24	4 036 031,99	152 154,25
	Sous-total CDD	6415	521,98	528,75	-6,77	14 475 171,09	14 013 558,12	461 612,97
	dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)					0,00	0,00	0,00
	Intérim non médical	62111 & 62114 & 62181	9,22	7,44	1,77	942 381,18	874 483,55	67 897,63
	TOTAL 3 - CDD et INTERIM		531,20	536,20	5,00	15 417 652,27	14 888 041,67	529 510,60
	Contrats soumis à disposition particulière	6418		0,00	0,00			
	Apprentis	6417		12,23	6,07	6,16	179 041,93	89 794,30
	TOTAL 4		Sous-total Emplois aidés	12,23	6,07	6,16	179 041,93	89 794,30
TOTAL - NON PERMANENTS (3)+(4)	(3)+(4)		543,43	542,27	1,16	15 596 594,20	14 977 835,97	618 758,23
	Personnel affecté à l'établissement	62151 à 6216	6,30	8,88	-2,58	350 338,30	452 770,68	-102 432,38
	TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors intérim et vacations)		Total personnel extérieur	6,30	8,88	-2,58	350 338,30	452 770,68
	TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)	Total PNM		6 535,08	6 584,16	-49,08	238 586 764,95	226 414 646,73
	TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL	Total PM et PNM		8 473,27	8 456,24	17,03	312 273 317,26	297 582 592,88
								14 600 724,38

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS GLOBAUX CRP-P et CRP-A

			ETP moyens rémunérés exercice N
	médical - hors internes et étudiants	hommes	294,43
Informations sur le sexe et les catégories de rémunération	médical - hors internes et étudiants	femmes	353,88
	non médical (*)	hommes	1 692,03
	non médical (*)	femmes	4 827,52
	non médical (*) (**)	catégorie A	2 352,22
	non médical (*) (**)	catégorie B	2 271,77
	non médical (*) (**)	catégorie C	1 890,29
	non médical (*) (**)	autres PNM (non catégorisé ABC)	5,27

1.7.2. Etat AI4 Evénements significatifs postérieurs à la clôture

En 2023, année de sortie de crise et donc de garantie de financement, la méthode retenue par le législateur a été d'instaurer une partie variable de T2A à hauteur de 30 % et le maintien d'une garantie de financement pour 70 % : dispositif de sécurisation modulée à l'activité (SMA).

En 2024, ce dispositif est maintenu, avec un montant de référence MCO de 287,6 M€.

A fin avril 2024, les produits d'activité ont **dépassé la garantie de financement de 9,2 M€**, avec un **nombre de séjours en augmentation de +12,2 %, soit 5 527 séjours**.

Nombre de séjours	Fin avril 2024	Fin avril 2023	Evolution en nb	Evolution en %
Nbre séjours HC	16 969	16 521	448	2,7%
Nb séjours 0 jour	13 991	11 603	2 388	20,6%
Nb séances	19 717	17 026	2 691	15,8%
Total séjours	50 677	45 150	5 527	12,2%

L'activité chirurgicale sur la période progresse de 10,8 %.

Il convient de noter également une évolution importante du nombre des séances qui s'établit à fin avril à 15,8 % par rapport à avril 2023.

Sur le volet MCO, la file active des patients hospitalisés demeure également en progression de 8,4 % et les recettes T2A progressent de 14,3 %.

GOUVERNANCE DEVELOPPEMENT DURABLE

La thématique du Développement Durable préoccupe l'ensemble des professionnels du CHU qui l'intègrent, de plus en plus, dans leurs réflexions et projets.

L'institution accompagne pleinement la thématique en :

1. Intégrant le développement durable au sein de la Gouvernance hospitalière comme **axe stratégique**, à travers **ELAN 2025**, son ambitieux **plan de transformation**. Le **chantier développement durable** se déploie autour de **7 initiatives thématiques** pour « co-construire l'hôpital durable de demain » :
 - 1) Pour une meilleure utilisation des ressources (eau, air, énergies)
 - 2) Jeter moins pour mieux jeter (déchets dans les aspects production puis tri/élimination)
 - 3) Pour une restauration durable
 - 4) Pour une mobilité verte
 - 5) Vers une digitalisation accrue
 - 6) Pour des achats responsables
 - 7) Vers une éco conception des soins et une promotion durable de la santé
2. Engageant le CHU dans une **dynamique** respectueuse de son environnement et économiquement viable au travers de chacune de ses activités.
3. Considérant la **qualité de vie au travail** comme un facteur déterminant dans la qualité des soins et autres pratiques quotidiennes.

L'organisation transversale mise en place est facteur de cohérence :



La structuration repose sur **3 niveaux** qui interagissent les uns avec les autres permettant l'écoute et la communication :

1. Une politique et une stratégie définies par la **Direction Générale**
2. Un pilotage et un développement de la démarche conduits par la **Commission Développement Durable**
3. Une aide à la mise en œuvre et à la diffusion d'une culture au sein des pôles d'activités assurée par le **Comité Développement Durable**

Développement Durable

Au-delà du souci de **cohérence** de la démarche, un autre enjeu majeur est la **transversalité** et la coordination entre métiers, services, et entités multiples, ainsi que l'acquisition d'une **culture** dépassant le fonctionnement hiérarchique (vertical) habituel de l'hôpital.

Le périmètre du développement durable :



FOCUS SPECIFIQUE SUR DEUX THEMATIQUES :

GESTION DES DECHETS

- 47 filières recensées avec 100 % des filières recyclées, valorisées ou réemployées.
- 2 réunions du Comité de Gestion des Déchets (CGD).
- 100 % des filières intégrées au registre administratif et 100 % font état d'un suivi quantitatif et financier.
- 100 % des filières détiennent une convention ou intègrent un marché.
- 60 % des procédures sont intégrées dans ENNOVDoc.
- Filière Emballages déployées à l'ensemble du CHU avec l'achat de plus de 500 supports poubelle.
- Renforcement de la filière Papier avec la distribution de 1 500 corbeilles.
- Création de la filière Biodéchets dans les unités relais et les selfs.

- Mise en place du tri des déchets dans tous les selfs.
- Animation d'ateliers de sensibilisation au tri des déchets dans les unités de soins.

ENERGIE :

En 2023, le CHU de Nice aura dépensé **17 190 315 €** (inclus rectifications de début année 2024 sur 2023) pour **les dépenses d'énergies** (gaz, électricité, vapeur, fioul) **et de fluide** (eau), en hausse globale de +159 % par rapport à 2022.

Ceci s'explique par une très forte augmentation du coût de l'électricité et du gaz, une hausse significative du coût de la vapeur et de l'eau, à l'exception du fioul. Une hausse atténuée par une baisse des consommations due aux nombreuses actions menées par la Direction de Patrimoine Immobilier :

- Electricité : prix +258 %, consommation - 2 %.
- Vapeur : prix + 11 %, consommation – 2 %.
- Gaz : prix + 181 %, consommation – 4 %.
- Fioul : prix - 20 %, consommation – 6 %.
- Eau : prix +13 %, consommation + 0%.
- Poursuite d'actions d'économies immédiates, sans investissement financier important (ex LED, détecteurs de présence, réglages minuteries éclairages, réductions chasses d'eau, sous compteurs, contrôle plus fin des consommations, sensibilisation...).
- Déclaration volontaire amortisseur électricité (-1 513 327 €)
- Déclaration volontaire bouclier tarifaire gaz (-18 935 €)
- Application systématique des CEE pour tous les travaux réalisés et éligibles.
- Poursuite du Contrat de Performance Energétique sur Pasteur
- Mise en place d'un nouveau Contrat de Performance Energétique sur l'Archet et l'UCP

AUTRES ACTIONS MENÉES AU CHU DE NICE EN 2023 :

Pilotage :

- Construction du Projet d'Etablissement, avec la RSE comme fil rouge.
- Diagnostic THQSE - Très Haute Qualité Sociale Sanitaire et Environnementale® des Pôles du CHU de Nice dans le cadre de la construction du Projet d'Etablissement.
- 3^e édition : mise en place de 3 stands développement durable sur les sites à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) 2023 sur le thème de la mobilité durable avec concours, animations et avec la participation de la Métropole Nice Côte d'Azur, Lignes d'Azur, SNCF, Yego et Décathlon.

Restauration :

- Augmentation des achats de denrées alimentaires bio ou sous label ou avec mention de qualité ou d'origine.
- Lancement d'un escape game sur l'alimentation végétarienne dans les 3 selfs du personnel dans le cadre d'un projet financé en partie par l'ADEME (taux de participation du personnel au jeu : 19,7%).

Eco-conception des soins :

- Démarche « Green Bloc » initiée dans les blocs opératoires du CHU DE NICE.
- Démarche de Labellisation THQSE - Très Haute Qualité Sociale Sanitaire et Environnementale® initiée par les crèches hospitalières du CHU de Nice.

Espaces verts :

- Convention avec la jardinerie Truffaut et réalisation des premiers « chantiers nature ».

Réduction de l'usage unique :

- Mise en place d'un distributeur automatique de vêtements (tenues textiles) pour le service d'odontologie (2^e service le plus consommateur de tenues à usages unique).

Mobilité durable :

- Démarche Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) initiée pour le site de Cimiez.

En collaboration avec le Groupe Promotion de la Santé :

- Continuité des « gratiférias » sur le thème du linge enfant et du linge adulte et la collecte de jouets pour Noël.
- Continuité des ateliers de sophrologie dans plusieurs services du CHU de Nice.